

# JOURNAL OFFICIEL

**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992**

**(34<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du jeudi 24 octobre 1991**

***www.luratech.com***



## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

#### 1. Discussion et vote sur une motion de censure (p. 5003).

MM. Jacques Barrot,  
Philippe Vasseur,  
Henri Emmanuelli,  
Jacques Barrot.

### PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

MM. Alain Juppé,  
Fabien Thiémé,  
Léon Bertrand.

Mme Edith Cresson, Premier ministre.

Clôture de la discussion générale.

Scrutin public à la tribune.

*Suspension et reprise de la séance (p. 5023)*

### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

#### 2. Loi de finances pour 1992 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5023).

AGRICULTURE ET FORÊT. - B.A.P.S.A. (suite)

### PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

Réponses (suite) de M. Louis Mermaz, ministre de l'agriculture et de la forêt, aux questions de : MM. Jean-Marie Leduc, Paul Duvaleix, Jean-Luc Reitzer, Arnaud Lepercq, Jacques Godfrain.

M. le ministre.

### AGRICULTURE ET FORÊT

Etat B

Titres III et IV. - Réserve du vote (p. 5027)

Etat C

Titres V et VI. - Réserve du vote (p. 5027)

### BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

Réserve du vote sur les crédits ouverts à l'article 46 et au paragraphe II de l'article 47.

Après l'article 84 (p. 5027)

Amendement n° 58 de M. Vasseur : MM. Philippe Vasseur, le ministre, Alain Bonnet, suppléant M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture et la forêt. - Adoption.

Amendement n° 61 de M. Alphanéry : MM. Edmond Alphanéry, le rapporteur suppléant, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 62 de M. Alphanéry : MM. Edmond Alphanéry, le rapporteur suppléant, le ministre. - Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 3. Code du service national. - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 5029).

#### 4. Ordre du jour (p. 5029).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### DISCUSSION ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution, par MM. Barrot, Millon, Pons et soixante-quatre membres de l'Assemblée (1).

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans la deuxième séance du mardi 22 octobre.

La parole est à M. Jacques Barrot, premier orateur inscrit.

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le président, madame le Premier ministre, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, messieurs les ministres, mes chers collègues, cette motion de censure, nous l'avons voulue d'abord comme un acte solennel de mise en garde.

Le Parlement de la France ne peut pas être le jouet de la République. Changements d'ordre du jour, multiplication des articles réservés, utilisation excessive de l'article 49-3, débats de fond tronqués ou oubliés : voilà des dérives d'autant plus inacceptables qu'elles entretiennent la dévalorisation de la représentation parlementaire et nourrissent le camp des extrêmes.

Puisse d'abord cette motion être une mise en garde. Nous ne pouvons pas accepter que le Gouvernement prenne des facilités avec le fonctionnement du Parlement. Nous ne pouvons pas accepter que le Gouvernement envisage de prendre des facilités avec le mode d'élection des représentants de la nation.

Notre objectif n'est pas de crier avec les loups. Mais nous voulons exprimer, avec beaucoup de gravité, la lassitude, le découragement, voire la désespérance, de beaucoup de nos compatriotes.

L'objectif européen, la grande frontière de 1992, la France les aborde insatisfaite d'elle-même, incertaine de ses atouts et mécontente de ses dirigeants. C'est notre rôle, notre devoir d'être ici les représentants de ce profond malaise pour lequel le Gouvernement n'apporte pas de solution fiable.

**M. Gilbert Mitterrand.** Mais si !

**M. Jacques Barrot.** Tout a été dit sur le budget, résultat des imprévoyances et traduction de contraintes inéluctables qui n'ont pas été desserrées à temps. Beaucoup de nos amis, et notamment Edmond Alphandéry, ont mis en évidence de façon excellente les défauts de ce budget. Je ne les répéterai pas ici.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les soixante-sept signatures suivantes :

MM. Jacques Barrot, Charles Millon, Bernard Pons, Alphandéry, Voisin, Landrain, Fréville, Fuchs, Mmes Isaac-Sibille, Monique Papon, MM. Gengenwin, Barre, Chavanes, Mme Boutin, MM. Bernard Bosson, Grignon, Baudis, Clément, Rossinot, Mme Moreau, MM. Brocard, Prétel, François d'Aubert, Ligot, Mesmin, Brochard, Mattei, Mestre, Wiltzer, Branger, Vasseur, Francis Delattre, de Villiers, Fèvre, Gilbert Gantier, André Rossi, Jean Bousquet, Daniel Colin, Mme Piat, MM. Falco, Salles, Dimeglio, de Robien, Colombani, Ehrmann, Dominati, Chirac, Raoul, Kaspereit, Régis Perbet, Lepercq, Mme Sauvaigo, MM. Legras, Grussenmeyer, Mmes Bachelot, Daugreilh, MM. Devaquet, Raynal, Galy-Dejean, Audinot, Ollier, Couve, Giraud, Godfrain, Jean-Louis Masson, de Lipkowski, Dehaene.

Monsieur le ministre d'Etat, vous me pardonnerez de m'adresser particulièrement à vous, car je veux en revanche m'attaquer au cœur de votre argumentation.

Votre conception de l'économie, c'est celle d'une France prisonnière : piégée par les règles de la concurrence imposées par l'Europe, enchaînée aux grands équilibres économiques, rivée au franc fort, vous ne lui voyez aucune marge de manœuvre !

Certes, personne parmi nous ne vous dira qu'il faut renoncer aux règles libérales que le parti socialiste a mis si longtemps à assimiler !

Personne ne vous contestera le bien-fondé des grands équilibres macro-économiques : le déficit budgétaire aurait vite fait en dépréciant le franc de nous amener à payer des taux d'intérêt plus chers !

Mais, si l'O.C.D.E. émet des louanges pour la maîtrise de l'inflation et la tenue de la monnaie, elle fustige en revanche, et à juste titre, l'absence de remise en ordre des structures de la maison France. Quels grands équilibres peuvent durablement résister au si grand déséquilibre que représenteront, bientôt, nous le redoutons, 3 millions de chômeurs ?

Vous nous permettrez, au moment où nous nous apprêtons à censurer votre gouvernement, de le faire de façon positive, comme en Allemagne, c'est-à-dire par une défiance constructive qui propose et ne se contente pas de critiquer.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** D'ailleurs, les choses étant ce qu'elles sont, il vaut mieux dire aux Français ce que l'on pourrait faire de mieux que vous, plutôt que de leur dire du mal de vous ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Madame le Premier ministre, monsieur le ministre d'Etat, ma démonstration comportera trois parties : prélever mieux pour l'investissement, gérer mieux pour pouvoir investir et mieux dépenser pour l'investissement.

Il y a une autre façon de prélever l'argent qui serait beaucoup plus favorable à l'investissement et à l'emploi.

Premièrement, les prélèvements fiscaux et sociaux sont restés beaucoup trop massifs sur les salariés, rendant ainsi le coût du travail trop élevé par rapport à celui en vigueur chez nos voisins. Edouard Balladur et Edmond Alphandéry ont montré à cette tribune la nécessité de financer autrement notre politique familiale.

**M. Henri Emmanuelli.** Ils n'ont rien montré du tout !

**M. Jacques Barrot.** La majorité présidentielle disposait du rapport d'une commission éminente sur le financement de la sécurité sociale. Faute d'en avoir suivi les indications, vous avez échoué dans la mise en œuvre d'une cotisation proportionnelle au revenu. La C.S.G., si on n'avait pas cherché à s'en servir un peu pour tout et n'importe quoi...

**M. André Lajoinie.** Je ne vous le fais pas dire !

**M. Jacques Barrot.** ... aurait pu être acceptable et acceptée. Faute d'avoir réussi cette réforme, vous avez dû revenir aux augmentations des cotisations sur les salaires. Et nous nous inquiétons de savoir comment seront couverts les déficits prévisibles, voire déjà réalisés de notre sécurité sociale, déficits qui atteignent d'ores et déjà 20 milliards.

La réforme en cours, qui consiste à exonérer pendant un an les nouvelles embauches, ne saurait faire oublier la nécessité de revoir, de manière durable et globale, un financement social qui pèse beaucoup trop sur les actifs, rendant l'embauche par les entreprises beaucoup trop laborieuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Deuxièmement, monsieur le ministre d'Etat, notre fiscalité décourage l'orientation de l'épargne vers un emploi plus productif.

Une épargne courte, utile et monétaire rapporte aujourd'hui plus d'argent qu'un placement long et financier. On a plus intérêt aujourd'hui à placer de l'argent sur une Sicav monétaire à 9 p. 100 qu'à monter avec cet argent une entreprise, dont le capital ne rendra que 5 à 6 p. 100.

Si l'on veut encourager l'épargne et l'investissement utile, il faut en prendre les moyens. Vous n'ignorez pas - et un grand hebdomadaire s'en est fait l'écho - les propositions qui permettraient de ramener l'impôt sur le revenu à 30 ou 35 p. 100 pour tout contribuable qui souscrirait à des augmentations de capital des sociétés cotées. Je ne cite que cette proposition pour illustrer ce que pourrait être une réforme fiscale faite pour muscler l'ensemble de notre appareil de production et, par conséquent, pour faciliter, grâce à la reprise de parts de marché, la création de nouveaux emplois.

Tous les autres pays d'Europe ou presque ont engagé une grande réforme fiscale. Comment se fait-il, madame le Premier ministre, que nous en restions à quelques mesures, certes non négligeables avec la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, mais beaucoup trop insuffisantes par rapport aux nécessités de cette priorité absolue que doit être la création d'emplois nouveaux à partir des investissements dont la France a besoin.

Enfin, il faut mieux établir les règles du jeu fiscal.

Dans notre économie, pas de croissance sans confiance ; pas de confiance sans transparence. Nos lois fiscales sont souvent illisibles, incompréhensibles et instables. Pour pouvoir comparer le rendement net après impôt des différents placements, c'est-à-dire leur prix réel, les épargnants devraient presque être des experts fiscaux.

Le rapport Lebègue est venu souligner le risque de voir diminuer la population des bailleurs privés. L'insuffisance de rentabilité de l'investissement locatif dans le parc ancien risque de nous conduire vers une nouvelle crise du logement, donc vers un renchérissement des prix, dont seront victimes les familles jeunes, celles qui ont le plus besoin de se loger. Vous serez alors obligés d'augmenter le nombre des P.L.A. et des interventions de l'Etat, faute d'un parc privé suffisant. S'il est un domaine où la stabilité des règles est un puissant facteur de la décision d'investir, c'est bien le secteur immobilier. En changeant trop souvent, on détourne les investisseurs.

Et que dire de la transparence au regard des relations entre Etat et collectivités locales ? Peut-on, au gré des nécessités budgétaires, revoir à l'improviste les règles du jeu, déséquilibrant ainsi les finances d'une collectivité locale engagée dans un investissement nécessaire, alors qu'une contractualisation pluriannuelle permettrait de susciter effectivement certaines économies de fonctionnement ? La manière dont le problème de la compensation de la taxe professionnelle a été posée dans ce budget mérite une vigoureuse condamnation de notre part (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*), au nom des très nombreux élus locaux qui s'efforcent de gérer leur commune avec un sens aigu de leurs responsabilités. Si l'Etat lui-même ne tient pas parole, comment les autres pourraient-ils la tenir ? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Prélever mieux pour l'investissement, mais aussi gérer mieux pour pouvoir investir.

Il y a une meilleure façon de dépenser l'argent. L'épargne disponible reste largement inférieure à l'investissement nécessaire et il est vrai que le financement de notre déficitionne une partie de l'épargne disponible.

Il est vrai aussi que les Français n'épargnent pas assez. Mais il serait trop facile de rejeter sur eux la faute de ce qui va mal. En réalité, monsieur le ministre d'Etat, une partie considérable de leur épargne se trouve détournée de l'investissement productif pour financer ce que j'appellerai le fonctionnement de l'administration. C'est autant de moins pour l'investissement productif, donc pour la compétitivité de nos produits, donc pour l'emploi, avec toujours, en fin de course, l'accroissement du chômage.

Espérer restaurer de manière durable les grands équilibres sans agir résolument sur les structures, ce n'est pas une politique économique, c'est une politique de comptable !

Depuis dix ans, de très nombreuses entreprises françaises ont mené de courageuses restructurations au prix d'une grande somme d'efforts et de sacrifices pour elles et pour leurs salariés. Pourtant, ce courage n'a pas porté tous ses fruits : les parts de marchés, en grande partie perdues à la suite des erreurs de 1982 et 1983, ne sont que très péniblement retrouvées.

S'il en est ainsi, c'est largement dû à l'absence de véritables réformes de l'Etat. L'Etat ne s'est pas imposé à lui-même l'effort de restructuration qu'il a demandé aux autres.

Le Gouvernement doit restructurer sa propre administration. C'est chose difficile, mais quelle restructuration ne l'est pas ? Celle-ci pourrait d'ailleurs s'inspirer des principes simples, vérifiés par l'expérience, des rationalisations d'entreprise.

Il faut réduire le « siège social » de l'administration, c'est-à-dire le nombre des ministères car rien, dans les spécificités de la France, ne justifie qu'elle s'offre une quarantaine de ministères, alors que les pays comparables n'en ont que vingt ou trente. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union du centre, de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Il faut réduire le nombre des directions centrales, le foisonnement de délégations ou missions aussi diverses que variées. Je crois savoir que la direction du budget et certains corps de l'Etat ont quelques idées sur la question.

Il faut ensuite rationaliser l'organisation de ces « succursales » de l'Etat - je poursuis ma comparaison - que sont les multiples réseaux d'administration déconcentrée. L'Etat entretient plus de dix réseaux administratifs parallèles sur le territoire, dont quatre rien que pour le ministère des finances ! Une entreprise qui s'offrirait ce luxe ferait vite faillite. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'Etat a fait le premier pas en décentralisant les compétences. Mais il faut maintenant que l'Etat fasse le second pas de cette décentralisation, en réduisant ses propres moyens en hommes et en argent.

**M. Henri Emmanuelli.** Vous avez voté contre la décentralisation !

**M. Jacques Barrot.** Pas personnellement, monsieur Emmanuelli. Justement pas !

**M. David Bohbot.** Politiquement, vous avez voté contre !

**M. Jacques Barrot.** Mais notre abstention a été judicieuse, dans la mesure où la décentralisation n'a pas été menée par la suite avec l'ordre qui aurait convenu ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Alain Barrau.** Ce n'est jamais moi, c'est toujours l'autre !

**M. Jacques Barrot.** Monsieur le ministre d'Etat, je ne demanderais pas mieux que vous puissiez m'apporter la contradiction sur ce point, mais les chiffres, à ma connaissance, prouvent que la fonction publique d'Etat a augmenté ses effectifs du cinquième, alors que l'on a transféré une partie de son travail aux collectivités locales. De ce fait, l'administration d'Etat apparaît comme le seul grand secteur économique où la productivité du travail a baissé.

**M. Francis Dalattre.** Forcément !

**M. Jacques Barrot.** Il faut enfin que l'Etat se recentre sur ses métiers de base et nettoie son bilan. Cela signifie qu'il doit pouvoir vendre les entreprises nationalisées du secteur concurrentiel ; car ce n'est pas son métier de faire concurrence aux autres entreprises. L'Etat possède un portefeuille d'entreprises concurrentielles d'environ 150 à 200 milliards de francs. Pourquoi ne pourrait-il pas le vendre avec pragmatisme plutôt que de céder une partie minoritaire des actifs ? On ne peut pas trouver de conditions d'acquisition optimales dès lors que les futurs actionnaires doutent de l'efficacité de cette formule !

**M. Francis Dalattre.** Très juste !

**M. Jacques Barrot.** Par ailleurs, pourquoi l'Etat ne chercherait-il pas à identifier et à vendre les terrains qu'il possède dans certains centres-ville - M. le ministre de la ville est présent - qui servent souvent à des services dont les tâches n'empêchent en rien qu'ils soient localisés ailleurs ?

Tout l'argent dégagé par la vente de ces actifs industriels ou de ces terrains pourrait servir à désendetter l'Etat. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Calmat.** On vend l'argenterie !

**M. Jacques Barrot.** La restructuration de l'administration telle que je l'ai brièvement décrite, mes chers collègues, permettrait, selon certaines évaluations, d'économiser progressivement, certes, mais sûrement, environ 70 milliards de francs. Cette somme très importante représente l'équivalent de ce que l'I.N.S.E.E. appelle le besoin de financement de la nation. Restitué à sa destination première, c'est-à-dire à l'investissement, cet argent représenterait un accroissement de 10 p. 100 des investissements productifs annuels, ce qui est économiquement considérable. Il est à parier que l'on verrait alors la France productive créer des emplois, produire de la richesse et permettre le recul du chômage et le financement des politiques sociales nécessaires face notamment à la montée des grandes pauvretés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Voilà ce que pourrait être une véritable politique économique qui permettrait, monsieur le ministre d'Etat, le maintien des grands équilibres tout en assurant la croissance continue de nos capacités productives, et donc le retour progressif vers une économie puissante.

Je n'ai rien fait d'autre, mes chers collègues, que de développer à ma manière, avec le bon sens d'un élu de base, ce que dit l'O.C.D.E. en d'autres termes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Enfin, troisième volet : mieux dépenser pour l'investissement.

Il est possible de mettre en œuvre une transformation en profondeur de la France. Nous ne sommes pas, madame le Premier ministre, de ceux qui jugent secondaire le rôle de l'Etat : c'est bien à lui de faire certains investissements structurants dont a besoin la nation. Encore faut-il qu'il choisisse le champ prioritaire de ces investissements, qu'il assortisse ces investissements des exigences de nature à les rendre vraiment productifs.

Je ne prendrai que deux exemples : les hommes et l'espace.

L'investissement de l'Etat doit d'abord être un investissement dans les hommes. L'éducation nationale a bénéficié de dotations supplémentaires, pourtant le bilan français est accablant. Comment prendre son parti d'une situation nationale où 24 p. 100 des chômeurs ont moins de vingt-cinq ans, soit un taux de chômage des jeunes quatre fois supérieur à celui de l'Allemagne, malgré les conséquences de la réunification ? C'est le prix d'un certain nombre d'erreurs, nous le savons : l'affichage de l'objectif de 80 p. 100 de bacheliers a conduit à augmenter d'un tiers les effectifs de l'enseignement général, au détriment de l'enseignement professionnel dont nous avons tant besoin.

**M. Jean-Louis Goasdouff.** C'est vrai.

**M. Jacques Barrot.** Tout le poids des routines et des corporatismes a paralysé les efforts pour adapter notre système éducatif.

Madame le Premier ministre, vous parlez maintenant d'apprentissage industriel. Mais pourquoi a-t-il fallu attendre autant de temps pour lancer le grand chantier d'un nouveau partenariat entre l'école et l'entreprise ?

**M. Jean-Paul Bachy.** C'est nous qui avons commencé !

**M. Alain Calmat.** En 1985 ! Nous ne vous avons pas attendus ! (*Exclamations sur les bancs des groupes de l'Union du Centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Barrot.** Mes chers collègues, si actuellement certaines expériences, en France, permettent d'obtenir des diplômes par la voie de l'apprentissage, c'est à ma connaissance en application de la loi de 1987 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du Centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*) Alors, un petit peu de modestie !

Mon propos se veut austère, mais objectif. (« *Austère surtout !* » sur les bancs du groupe socialiste.) La reconquête de l'emploi n'est pas une affaire facile ; elle exige beaucoup de

courage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Hubert Falco.** Ils n'en ont pas !

**M. Jacques Barrot.** Sans doute, madame le Premier ministre, pour réussir ce partenariat entre l'école et l'entreprise faut-il décentraliser clairement les compétences en matière de formation technique et de formation professionnelle. Ce sont les régions qui seraient les mieux placées pour stimuler ce partenariat, car elles sont plus proches des établissements et des entreprises. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Pourquoi, au lieu d'avoir développé des politiques très coûteuses de compensation, de traitement social du chômage, n'avoir pas purement et simplement passé contrat avec les entreprises pour leur demander de prendre une part active dans la formation des jeunes ?

**M. Alain Calmat.** « Y a qu'à ! Y a qu'à ! »

**M. Jacques Barrot.** Ce discours est tout sauf un « il n'y a qu'à... ». Il contient un certain nombre de propositions précises sur lesquelles nous pouvons discuter du jour au lendemain.

**M. le président.** Mes chers collègues, n'interrompez pas M. Barrot parce qu'il a déjà épuisé son temps de parole !

**M. Jacques Barrot.** J'ai bientôt terminé, monsieur le président !

Les entreprises françaises dépensent des sommes de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs pour la formation des jeunes, les entreprises allemandes plus de 50 milliards de francs. C'est dire l'ampleur de l'effort de réorientation auquel il nous faut consentir. Mais nous savons qu'il y va de l'insertion professionnelle de centaines de milliers de jeunes.

L'Etat doit aussi, avec les moyens financiers dégagés par la restructuration de l'administration, investir dans notre territoire. Pendant que la nouvelle Allemagne est en train de donner à ses nouveaux Länder un potentiel de développement futur, nous continuons à laisser se congestionner nos villes. Pourtant les analyses ne manquent pas, mettant en valeur les surcoûts de tous ordres qui découlent d'une croissance urbaine en tache d'huile par la construction de monstres urbains, dévoreurs de temps, d'énergie, et à l'inverse les coûts de la désertification.

La crise agricole s'en trouve encore aggravée. Les familles d'agriculteurs ressentent beaucoup plus douloureusement une adaptation très difficile, dès lors qu'elle se fait dans un environnement rural où le déclin des activités ne permet plus l'insertion de la famille et conduit inexorablement à l'exode des enfants.

Nous savons sur le terrain comment le développement des bassins d'emplois est lié au désenclavement routier. Nous savons que des bassins d'emplois harmonieusement répartis sur notre territoire offriraient un espace propice au déploiement industriel, moderne, avec des P.M.E. disposant d'une ressource humaine très flexible. Dès lors, comment se fait-il que cette loi de finances pour 1992 ampute le budget des routes d'un cinquième (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République*), au risque même de mettre en cause les engagements de l'Etat dans les contrats Etat-régions ? Pourquoi les industriels français et étrangers, madame le Premier ministre, viendraient-ils mettre leur argent dans nos régions, quand l'Etat lui-même néglige de le faire, quand il néglige d'offrir les infrastructures minimales sans lesquelles la vie industrielle ne peut pas fonctionner harmonieusement ?

Ce n'est pas la création de fonds nouveaux qui peut dissimuler la baisse inquiétante des crédits d'aménagement du territoire, de l'ordre de 12 p. 100. Le C.I.A.T. du 3 octobre dernier, je vous l'accorde, est venu esquisser quelques mesures de nature à initier une nouvelle croissance de la région parisienne. Mais l'aménagement du territoire exige non pas seulement des mesures réglementaires, mais une dynamique qui permette de rendre d'autres pôles de notre territoire attractifs. Pourquoi avoir limité - et Georges Chavanes le dira demain avec force - la prime d'aménagement du territoire aux entreprises créant au moins 30 emplois, et non 5 comme le proposait la commission d'aménagement du territoire ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Pouvez-vous vous acheminer vers votre conclusion ?

**M. Jacques Barrot.** En outre, il a fallu dix-huit mois pour la publication du décret portant application de cette mesure !

Comment ne censurerions-nous pas non plus la politique du logement ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française.*) Ce sera l'objet du prochain débat. Par conséquent, monsieur le président, je vais abrégé. Je demanderai cependant au passage à nos collègues de la majorité : à quoi bon imaginer une loi Besson pour tenter de loger les plus pauvres si, dans le même temps, monsieur le ministre de la ville, on ne réhabilite pas le parc privé social que des bailleurs souvent peu fortunés ne peuvent plus entretenir ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Madame le Premier ministre, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, concentrer le pouvoir d'orientation de l'impôt vers l'épargne et l'investissement productif, mieux gérer l'Etat pour dégager des marges budgétaires, utiliser ces marges pour procéder aux investissements structurants dans la formation des hommes ou sur le territoire, c'est cela qui permettrait de retrouver le chemin de la croissance et de l'emploi. C'est comme cela que l'on libère les énergies d'un pays. C'est comme cela que l'on lutte contre le chômage.

J'aurais pu évoquer la situation de pauvreté allant des personnes âgées dépendantes qui attendent un effort de solidarité nationale jusqu'aux chômeurs de longue durée, mais, comme je l'ai dit, l'Union du centre souhaite, à travers cette motion de censure, qui n'obtiendra pas les voix requises puisque nos collègues communistes préfèrent manifester contre votre gouvernement dans la rue, quitte à l'approuver dans cet hémicycle (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*), ...

**M. Eric Raoult.** Ils se couchent !

**M. Alain Calmat.** Parce qu'ils ne veulent pas de vous !

**M. Jacques Barrot.** ... a surtout voulu montrer qu'il n'y avait pas de fatalité, que la France disposait d'atouts. Encore faut-il donner à notre pays et à chacun de nos concitoyens la conviction que l'on a la volonté et le courage d'exploiter ces atouts, fût-ce en bouleversant les habitudes, les corporatismes et en reléguant les relents d'idéologie.

Cette volonté, aujourd'hui, nous ne la trouvons pas au rendez-vous et c'est pourquoi nous en appelons, madame le Premier ministre, à une autre politique, à une autre ambition nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Vasseur.

**M. Philippe Vasseur.** Madame le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs les députés, nous pouvons nous demander si, plutôt que de débattre cet après-midi dans cet hémicycle, même si le débat est important, puisqu'il s'agit de l'ensemble de la politique économique et sociale du Gouvernement, nous ne ferions pas mieux d'aller manifester dans la rue. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. David Bohbot.** Qui vous retient ?

**M. Philippe Vasseur.** Car nous venons d'avoir, aujourd'hui même, l'exemple de ce qu'est devenu le Gouvernement de la République française.

**M. Robert Pandraud.** Il n'est pas beau !

**M. Philippe Vasseur.** Depuis des mois et des mois, les uns et les autres, sur tous les bancs de cette assemblée, nous ne cessons de dénoncer la situation dans laquelle vivent nos agriculteurs.

**Mme Marie Jacq.** Quand vous étiez au pouvoir, vous ne faisiez pas mieux !

**M. Philippe Vasseur.** Nous ne cessons d'insister sur la détresse qu'ils éprouvent.

**M. Alain Calmat.** Certains, pas tous !

**M. Philippe Vasseur.** Le 29 septembre dernier, plus de 200 000 agriculteurs manifestaient calmement, dignement dans les rues de Paris. Ont-ils été entendus ? (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Hier, nous avons entamé, ici même, un débat sur l'agriculture française au cours duquel, mes chers collègues, j'ai entendu autant de critiques sur les bancs de gauche que sur les bancs de droite à l'encontre de la politique gouvernementale en matière agricole. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quelle a été la réponse du ministre de l'agriculture ? Rien !

**M. Bernard Pons.** « Je n'ai pas d'argent ! »

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Vous n'étiez pas là !

**M. Philippe Vasseur.** Il n'avait rien à nous dire. Ce débat était un débat de pure forme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République.*) Pourquoi ? Parce que le Président de la République, après s'en être pris, en des termes scandaleux - je n'hésite pas à le dire, quel que soit le respect que je dois à sa fonction - à des bandes, à des groupes activistes...

**M. Alain Calmat.** Vous ne voulez pas voir ! Vous ne voulez pas entendre !

**M. Philippe Vasseur.** ... a décidé, du jour au lendemain, qu'il pouvait octroyer aux agriculteurs ce que nous réclamions pour eux et ce qu'eux-mêmes demandaient. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Autrement dit, il a suffi que les manifestations agricoles prennent une certaine ampleur...

**M. Robert Pandraud.** Très bien !

**M. Philippe Vasseur.** ... et parfois une violence...

**M. Alain Calmat.** Vous les manipulez !

**M. Philippe Vasseur.** ... que nous ne pouvons que désapprouver au nom de l'ordre républicain (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), pour que le Président de la République et le Gouvernement prennent peur, et que l'on trouve immédiatement des solutions que l'on disait impossibles hier. (*Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, puisque vous dénoncez tous le caractère excessif de ces manifestations, je vous suggère de ne pas les imiter.

Monsieur Vasseur, vous avez la parole et vous seul !

**M. Philippe Vasseur.** Je vous remercie, monsieur le président, de bien vouloir faire respecter dans cet hémicycle les conditions d'un véritable débat démocratique qui semble gêner un certain nombre de personnes au parti socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

Alors qu'on nous dit ici que l'on ne peut pas trouver d'argent, que l'on ne peut apporter des solutions nationales aux problèmes de certaines catégories, sincèrement, trouvez-vous normal que le Président de la République après une manifestation, certes violente, décide soudain que ce qui nous était refusé hier devenait possible demain ?

**M. Pierre Mazéaud.** C'est un monarque !

**M. Philippe Vasseur.** Nous avons vécu le même phénomène, souvenez-vous, lors des manifestations lycéennes. On nous avait dit qu'il n'y avait pas de rallonge possible au budget de l'éducation nationale et on a tout de même trouvé 4,5 milliards de francs. On nous a dit qu'hier il n'était pas possible de faire quoi que ce soit nationalement pour l'agriculture et aujourd'hui on trouve les solutions.

**M. Pierre Mazéaud.** Il n'y a plus de gouvernement !

**M. Philippe Vasseur.** Enfin, croyez-vous vraiment que ce soit une bonne façon de gérer les affaires de la France ?

**M. Georges Hage.** Vive les porteurs de pancartes !

**M. Philippe Vasseur.** C'est la plus mauvaise méthode possible ! Non seulement c'est une mauvaise méthode, mais c'est un désaveu de la politique suivie par le Gouvernement.

**M. Robert Pandraud.** C'est ça la censure !

**M. Philippe Vasseur.** Car, si j'ai bien entendu, on nous a dit : « Il n'y a pas d'autre politique possible ; la seule politique, c'est la nôtre. » Cela mériterait débat et réflexion. Où est le grand élan socialiste ? Où sont les idées de 1981 ? Il n'y a plus d'autre politique que celle qui est imposée par la contrainte. Mais quelle contrainte ? Parlons-en ! La contrainte internationale, c'est vrai, elle existe, mais elle n'est pas la seule. La plus forte contrainte que connaît aujourd'hui le Gouvernement et que connaîtra tout gouvernement dans un avenir proche, c'est celle des propres erreurs de dix années de socialisme en dépit d'une parenthèse entre 1986 et 1988. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Les socialistes, à aucun moment, n'ont cessé de pratiquer la politique de la fuite en avant.

**M. Jeanny Lorgeoux.** Votre intelligence mérite mieux que cela !

**M. Philippe Vasseur.** C'était la fuite en avant, en 1981, lorsque l'on a financé, à crédit, les illusions nées d'une campagne.

**M. Jean-Marie Le Guen.** C'est creux !

**M. Philippe Vasseur.** C'était aussi la fuite en avant après 1988. Grâce à une politique à laquelle je rends hommage et que nous avons soutenue, nous avions laissé, en 1988, une situation économique saine. Or, à partir de 1988, on a assisté - c'est la vérité, même si elle vous dérange - à des rentrées fiscales qui étaient plus importantes que celles qui avaient été prévues. Une véritable manne ! Une chance !

**M. Alain Calmat.** Qu'est-ce qu'a fait Guillaume pour les agriculteurs ?

**M. Philippe Vasseur.** Des dizaines et même des centaines de milliards de francs supplémentaires ! Qu'en avez-vous fait ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Monsieur Vasseur, ne vous laissez pas démonter !

**M. Philippe Vasseur.** Monsieur le président, il faudrait davantage que quelques vociférations pour me démonter !

Souffrez au moins, messieurs, que l'on puisse exprimer un point de vue dans cet hémicycle sans être interrompu par je ne sais quelles manifestations de mauvais aloi.

Je disais donc, - et c'est une vérité - que vous auriez dû profiter de cette manne pour baisser de façon significative les impôts. Vous l'avez fait, mais de façon notoirement insuffisante. Vous auriez dû en profiter pour résorber le déficit budgétaire. Vous l'avez fait, mais de façon insuffisante. Qu'avez-vous fait ? A quoi avez-vous consacré l'essentiel de cette manne fiscale supplémentaire ? A accroître les dépenses publiques.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Alain Calmat.** Et l'enseignement ?

**M. Philippe Vasseur.** Le résultat de cette politique de ces dix années de socialisme et de cette fuite en avant ? C'est aujourd'hui une charge de la dette publique qui est le deuxième budget civil de l'Etat.

Ce sont 12 p. 100 du budget de l'Etat, rendez-vous compte, qui sont consacrés à la charge de la dette publique !

Lorsque nous vous avons laissé les clefs de l'Elysée (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), la charge de la dette publique représentait 5 p. 100 du budget de l'Etat. Faites les comptes ! Même vous, vous êtes capables de les faire !

**Un député du groupe socialiste.** Et l'impôt Giscard !

**M. Philippe Vasseur.** Si, aujourd'hui, la charge de la dette publique représentait 5 p. 100 du budget de l'Etat, il n'y aurait pas de déficit budgétaire et vous disposeriez d'une bonne marge de manœuvre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

J'entends dire qu'il existerait, je ne sais où, un parti de la dévaluation.

**M. Michel Lambert.** Le nouveau Vasseur est arrivé !

**M. Philippe Vasseur.** Il y a, peut être, au sein du parti socialiste, un courant de la dévaluation. C'est bien possible. En tout cas, je sais où se trouve le parti de la dette qui est également le parti des trois millions de chômeurs ! Ici ! Il s'agit du parti socialiste ! (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ne nous y trompons pas ! La charge de la dette fait peser sur le marché financier une contrainte supplémentaire.

**M. Jean-Pierre Luppi.** Vasseur, farceur !

**M. Pierre Mazeaud.** Rappeler qu'il y a 3 millions de chômeurs, c'est être farceur ?

**M. Philippe Vasseur.** C'est la vérité ! M. Emmanuelli le sait mieux que personne, lui qui est président de la commission des finances. Le poids de la dette sur le marché financier n'est pas très favorable à la détente sur les taux d'intérêt. Et des taux d'intérêt élevés pénalisent l'investissement. Et la faiblesse de l'investissement retentit sur l'emploi. C'est simple ! N'importe qui est capable de comprendre ça !

**M. Pierre Mazeaud.** Mais pas eux !

**M. Philippe Vasseur.** Et le pire, c'est que cette politique continue ! Regardez le déficit de 1991. On le connaîtra avec précision un jour ou l'autre. Il atteindra au moins 100 milliards de francs. J'ai même entendu parler de 110 milliards de francs !

**M. Jean-Louis Gosduff.** Il n'y a pas de quoi sourire, monsieur Laignel ! Il n'y a pas de quoi être fier !

**M. Philippe Vasseur.** Que prévoit-on pour 1992 ? Un déficit budgétaire de 90 millions de francs ! Un tel déficit ne peut qu'entraîner, mécaniquement, un nouvel accroissement de la charge de la dette publique. C'est la fuite en avant ! Il n'y a pas moyen de s'en sortir. D'autant plus que nous risquons d'avoir quelques mauvaises surprises car nous devrions payer un certain nombre d'expédients, de reports d'échéance, quelques effets d'annonces...

**M. Michel Maylan.** Comme celles d'hier !

**M. Philippe Vasseur.** ... qui ne correspondent ni à des engagements précis, ni à des modalités de financement. Nous en avons eu un exemple, hier, dans l'interview du Président de la République, à propos des agriculteurs.

Je vais prendre un exemple : le budget que nous avons examiné, à défaut de pouvoir le discuter et le voter, a été élaboré selon des méthodes qui consistent à racler les fonds de tiroir, à opérer des ponctions sur des fonds gérés par la Caisse des dépôts et consignations ou d'autres organismes publics, à s'en prendre aux collectivités locales - comme l'a très bien dit mon collègue Jacques Barrot - ou encore à des régimes de protection sociale.

J'insisterai sur un exemple précis, que certains d'entre vous connaissent, pour bien montrer aux Français comment on gouverne la France aujourd'hui.

**M. Alain Calmat.** On la gouverne bien !

**M. Philippe Vasseur.** Le projet de loi de finances contient deux articles, apparemment très techniques, en fait éminemment politiques, les articles 35 et 36.

**M. Jean-Paul Charié.** On doit les amender !

**M. Philippe Vasseur.** L'article 35 fait référence à l'article L. 651-1 du code de la sécurité sociale qui crée, pour les professions indépendantes, industrielles, artisanales, commerciales, libérales, une contribution sociale de solidarité sur les sociétés.

**M. Michel Meylan.** Une de plus !

**M. Philippe Vasseur.** Il existe également, à l'article L. 1126 du code rural, une disposition comparable pour financer le budget annexe des prestations sociales agricoles. L'article 35 fusionne les deux mécanismes. Pourquoi ? Tout simplement pour prendre 6,407 milliards...

**M. Francis Delattre.** C'est scandaleux !

**M. Philippe Vasseur.** ... dans les caisses de protection sociale des régimes des non-salariés non agricoles afin de les transférer au budget annexe des prestations agricoles !

*(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

**M. Robert-André Vivien.** C'est ignoble !

**M. Philippe Vasseur.** Attendez ! Le tour de passe-passe n'est pas terminé ! Il se poursuit à l'article 36 du projet de loi de finances qui corrige l'article 1614 du code général des impôts en faisant passer de 0,6 à 0,4 p. 100 la fraction de T.V.A. perçue au profit du budget de la protection sociale agricole, ce qui permet à l'Etat de récupérer les 6,407 milliards de francs.

**M. Bernard Pons.** C'est un hold-up !

**M. Philippe Vasseur.** Oui, monsieur Pons, vous avez raison, c'est un hold-up, c'est un racket, c'est un détournement de fonds ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Chers collègues socialistes, vous l'avez approuvé. Assumez-le, rendez en compte au pays et dites-lui pourquoi vous l'avez accepté !

Mais ce coup, vous ne pourrez le tirer qu'une fois. Vous ne faites que reporter le problème. A procéder ainsi, une fois de plus, vous vous jetez dans la fuite en avant.

C'est une véritable bombe à retardement, une de plus, que vous posez devant vous. Je devrais plutôt dire devant vos successeurs car n'êtes-vous pas en train de vous dire : « Après nous, le déluge ! »

**M. Jean-Pierre Luppi.** Vous aimeriez bien !

**M. Philippe Vasseur.** Toute la politique gouvernementale, aujourd'hui, est faite de ces bombes à retardement.

**M. Alain Calmat.** Vous, en 1981, c'est une bombe thermonucléaire que vous aviez posée !

**M. Philippe Vasseur.** Quelle est cette politique ?

D'un côté, vous augmentez les dépenses de fonctionnement et de l'autre, vous diminuez les dépenses d'investissement. Eh bien ! C'est une mauvaise politique qui ne peut qu'aggraver une situation déjà mauvaise.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances, porte un jugement plus optimiste. Il n'a que l'inflation à la bouche et nous renvoie aux résultats qu'il a obtenus. Il est parfaitement exact que les résultats en matière d'inflation sont bons. Donnons-en acte au Gouvernement.

Mais le taux d'inflation, à lui seul, ne donne pas le résultat d'une politique ! On ne peut pas juger une situation économique et sociale à travers ce seul indice. Qu'on nous parle aussi de l'investissement ! Qu'on nous parle de la consommation et du commerce extérieur ! Qu'on nous parle - c'est un sujet grave et dramatique - du chômage ! Trois millions de chômeurs, voilà à mon avis le chiffre le plus douloureux.

**M. Alain Calmat.** On n'y est pas encore ! Espérons ne pas l'atteindre !

**M. Philippe Vasseur.** Ce chiffre-là devrait nous imposer de ne parler d'aucun autre.

Je me tourne vers nos collègues du parti communiste. *(« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Jean-Marie Le Guen.** Démago !

**M. Georges Hage.** Quelle sollicitude !

**M. Philippe Vasseur.** Et je leur dis... *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Attendez ! M. Vasseur se tourne, il n'a encore rien dit !

**Un député du groupe socialiste.** Et tournez, manège !

**M. Philippe Vasseur.** C'est une habitude, sur les bancs socialistes, de faire des procès d'intention aux orateurs et de les interrompre.

Souffrez néanmoins, chers collègues socialistes, que je m'adresse démocratiquement, dans un esprit de dialogue, vers nos collègues du groupe communiste.

Si j'ai bien compris ce qu'a déclaré M. Lajoinie - et je ne doute pas que M. Thiéme, avec le talent que je lui reconnais, fera de même tout à l'heure - vous ne voterez pas, chers

collègues du groupe communiste, la motion de censure parce que - contorsionnisme suprême - selon vous, voter la motion de censure, ce serait renverser le Gouvernement...

**M. Robert-André Vivien.** Collaborer !

**M. Philippe Vasseur.** ... et permettre à la droite de mener une politique qui aggraverait l'austérité. Voilà un bien mauvais prétexte. Si vous voulez vraiment servir de béquille au parti socialiste, il faudrait trouver autre chose ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

Car l'austérité, non seulement nous y sommes déjà, mais au train où vont les choses, nous allons nous y enfoncer de plus en plus. Et savez-vous pourquoi ? Par manque de rigueur, car tout ce que je viens de dire montre que la politique socialiste manque de rigueur.

Qu'est-ce que la vraie rigueur ? La vraie rigueur, c'est de réduire le train de vie de l'Etat, les dépenses de fonctionnement, de rendre à l'Etat sa véritable dimension - et non pas pour procéder à un démantèlement ou s'adonner à un libéralisme sauvage, langage d'un autre âge ! - et lui permettre de bien remplir ses missions.

**M. André Lajoinie.** Ça signifie moins d'infirmières, moins d'instituteurs !

**M. Philippe Vasseur.** La rigueur, c'est de comprimer le déficit budgétaire et de faire en sorte que l'état de nos finances ne nous poussent pas à nous endetter sans cesse davantage. La rigueur, c'est de résorber l'endettement, alléger la charge de la dette et profiter de l'argent glané dans de véritables privatisations - pas comme celle à laquelle vous allez procéder en vendant l'argenterie pour couvrir les fins de mois - qui permettent de désendetter l'Etat tout en vendant au pays la maîtrise de son outil de production.

Voilà la vraie rigueur ! Voilà ce qui nous permettrait de faire une autre politique, une autre politique en matière d'éducation, une autre politique pour la famille, pour l'aménagement du territoire tant dans les villes que dans les campagnes.

On est en train d'envisager sérieusement un nouvel accroissement démographique de la région parisienne ! Etes-vous tombés sur la tête ?

**M. Jean-Marie Le Guen.** C'est Chirac !

**M. Philippe Vasseur.** M. Chirac n'a jamais revendiqué un accroissement démographique en région parisienne ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Mais si !

**M. Philippe Vasseur.** Il a montré, à la tête de la mairie de Paris, qu'il était pour un développement qualitatif. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* Voilà la politique défendue par M. Chirac, c'est loin d'être la vôtre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est faux ! C'est faux !

**M. Philippe Vasseur.** Nous devons mener une autre politique en matière de sécurité. En matière d'épargne aussi car le taux d'épargne est en train de chuter vers des niveaux jamais atteints. C'est grave pour notre pays, c'est grave pour l'investissement et pour l'emploi.

Nous devons, comme l'a proposé notamment Edouard Balladur, faire en sorte que le salaire direct des Français augmente afin qu'ils soient plus responsables, disposent de davantage de possibilités financières, ...

**M. Jean-Marie Le Guen.** Et de moins de sécurité sociale !

**M. Philippe Vasseur.** ... et qu'ils aient plus de liberté.

C'est grâce à une telle politique que nous parviendrons, enfin, à inverser le mouvement du chômage, que vous n'êtes pas capables aujourd'hui de maîtriser.

**M. Alain Calmat.** Qu'avez-vous fait quand vous étiez au pouvoir ?

**M. Philippe Vasseur.** Vous aurez le triste privilège d'atteindre le record des trois millions de chômeurs.

On peut se demander quel est l'enjeu d'un débat où les votes sont joués d'avance. Il est de savoir qui soutient réellement la politique du Gouvernement (« Nous ! » sur les bancs du groupe socialiste) et qui veut changer de politique.

Il y a trois attitudes face à la politique du Gouvernement. Il y a ceux - c'est l'attitude de l'opposition - qui la combattent, qui la dénoncent, qui la critiquent clairement, courageusement, ouvertement.

**M. Jean-Louis Debré.** Et qui proposent autre chose !

**M. Philippe Vasseur.** Il y a ceux qui, dans cet hémicycle, affectent de se montrer totalement solidaires des mesures prises par le Gouvernement, laissant à d'autres, dans d'autres débats et d'autres enceintes, le soin d'émettre des critiques. Ce n'est pas faire preuve d'un grand courage ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Alain Calmat.** Mais pourquoi adoptez-vous cette attitude méprisante ?

**M. Philippe Vasseur.** Et puis enfin il y a ceux qui en parole ont une véhémence qui dépasse, et de loin, la mienne, qui condamnent, qui lancent des anathèmes sur cette politique, mais qui font tout pour qu'elle continue.

Je ne comprends pas que, de ce côté de l'hémicycle, on puisse critiquer une politique et ne rien faire pour l'arrêter. (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Il y a toujours, entre ce que vous faites et ce qu'exprime le pays, un décalage profond qui est dangereux pour notre démocratie. Nous devons savoir, nous, parlementaires, prendre nos responsabilités. C'est pourquoi il importe, aujourd'hui, pour tenir compte de ce que nous disent les Français, de censurer le Gouvernement. Une fois la motion de censure votée, en vertu de l'article 50 de la Constitution, le Premier ministre remettra sa démission au Président de la République. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Vous rêvez !

**M. le président.** M. Vasseur va conclure, mes chers collègues !

**M. Philippe Vasseur.** Monsieur le président, je ne demande qu'à conclure. Reconnaissez que si mon propos est allongé, ce n'est pas de mon fait mais en raison d'interruptions que vous devriez, d'ailleurs, faire cesser. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. Jean-Marie Leduc.** Cela manque de rigueur !

**M. Philippe Vasseur.** Si elles évitent à certains de nos collègues d'entendre des vérités pénibles, elles ne contribuent pas à la clarté du débat. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Puisque la censure ne sera pas votée, en raison de l'appui constant que vous apporte le parti communiste, il reste une solution, une solution de bon sens...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** La démission !

**M. Philippe Vasseur.** ... C'est vous qui l'avez dit ! Mme le Premier ministre peut toujours, en son âme et conscience, pour répondre à ce que le pays exprime, décider de remettre sa démission et la démission de son Gouvernement au Président de la République... (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. David Bohbot.** Vous prenez vos désirs pour des réalités !

**M. Philippe Vasseur.** ... afin que nous puissions, le plus tôt possible, procéder à des élections législatives, rendre la parole au peuple...

**M. Jeanny Lorgeoux.** On ne lui a jamais enlevée !

**M. Philippe Vasseur.** ... pour qu'il s'exprime, non pas dans la rue mais dans les urnes. Ce serait beaucoup plus simple pour tout le monde. Voilà l'état d'esprit dans lequel le groupe U.D.F., comme l'ensemble de l'opposition, votera la

motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henri Emmanuelli, pour le groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Huées sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Henri Emmanuelli.** Quel succès d'estime, d'entrée de jeu ! Je n'en attendais pas tant !

Madame le Premier ministre, aujourd'hui, nous débattons sur la douzième motion de censure déposée depuis le début de la législature. Comme celles qui l'ont précédée, cette motion de censure ne sera pas adoptée.

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Grâce aux communistes !

**M. Henri Emmanuelli.** Je n'ai pas à m'interroger sur l'opportunité d'une telle motion de censure.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est la Constitution !

**M. Henri Emmanuelli.** La Constitution l'autorise et il est de la seule responsabilité de l'opposition de juger si elle doit ou non déposer une motion de censure. En revanche, il me semble que je suis fondé à m'interroger sur la finalité réelle de celle-ci puisque, successivement, M. Barrot et M. Vasseur ont expliqué qu'elle ne serait pas votée. Si cette motion de censure n'est pas destinée à renverser le Gouvernement, objectif qu'elle ne peut pas atteindre, à quoi sert-elle ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Vise-t-elle le budget ? Très franchement, je ne le crois pas. En effet, pendant toute la discussion budgétaire, nous avons vu se succéder à la tribune des orateurs - M. Alphandéry, M. Balladur et bien d'autres - qui vous exhortaient, monsieur le ministre, à tenir bon. C'est l'expression même qui a été employée par beaucoup d'entre eux. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Patrice Ollier.** Toujours les mêmes évidemment !

**M. Jean-Louis Debré.** Il n'a qu'une oreille qui fonctionne bien !

**M. Henri Emmanuelli.** Je ne peux donc imaginer que le meilleur moyen qu'ils aient trouvé pour vous aider à tenir bon soit le dépôt d'une motion de censure. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Le débat, néanmoins, a été fort intéressant. Peut-être me trompé-je...

**M. Jean-Louis Debré.** Oh oui !

**M. Henri Emmanuelli.** ... mais il m'a semblé que les grandes lignes du projet de budget n'étaient pas désavouées.

On a dit du plan P.M.E.-P.M.I. qu'il était insuffisant mais pas qu'il allait dans la mauvaise direction.

Bien sûr, on nous a reproché de n'avoir pas baissé plus tôt l'impôt sur les sociétés.

**M. Michel Meylan.** Il y a dix ans que vous êtes au pouvoir !

**M. Henri Emmanuelli.** Mais je n'ai pas eu le sentiment que la première partie de la loi de finances, c'est-à-dire son volet fiscal, déplût à l'opposition et qu'elle l'ait jugée mauvaise.

**M. Françoise Perrut.** Vous avez mal écouté !

**M. Henri Emmanuelli.** Critiquer, c'est le rôle de l'opposition et c'est facile. Alors, j'ai tendu l'oreille pour savoir si elle faisait aussi des propositions.

**M. Patrick Ollier.** Vous ne l'avez pas assez tendue !

**M. Henri Emmanuelli.** Monsieur le ministre d'Etat, vous-même, à plusieurs reprises, avez exhorté les orateurs des différents groupes de l'opposition à en émettre. Je veux bien qu'on me dise de diminuer le déficit budgétaire, disiez-vous en commençant, je veux bien qu'on me dise de réduire la pression fiscale, mais qu'on m'indique aussi où sont les économies à faire.

**Un député du groupe Union pour la démocratie française.** Les privatisations !

**M. Henri Emmanuelli.** J'ai beaucoup tendu l'oreille mais je n'ai pas entendu grand-chose !

**M. Arnaud Lepercq.** Il vous faut un sonotone !

**M. Henri Emmanuelli.** A vrai dire, je n'ai entendu qu'une chose. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Philippe Auberger.** Il faut l'appareiller !

**M. Henri Emmanuelli.** Ne soyez pas si impatients ! J'ai entendu parler de privatisations, c'est exact. J'ai même, en tant que président de la commission des finances, signé 180 amendements qui étaient tous gagés - vous savez ce que gager veut dire au sens de l'article 40 - sur la vente de sociétés publiques. Quel hommage *a posteriori* aux nationalisations de 1981 ! Quelle extraordinaire affaire financière, si on la compare à certains emprunts indexés sur l'or dont je garde le souvenir ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous nous avez critiqués à l'époque. Mais si nous n'avions pas nationalisé en 1981, de quoi parleriez-vous donc aujourd'hui ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Arnaud Lepercq.** En tout cas, on n'aurait pas dépensé de l'argent inutilement !

**M. Henri Emmanuelli.** En réalité, pour M. Alphanéry et surtout M. Balladur, il existe effectivement une politique alternative...

**M. Jean-Louis Goasduff.** Heureusement !

**M. Henri Emmanuelli.** ... qui ne consiste pas à changer les orientations, macro-économiques, sur lesquelles ils sont d'accord, mais à vendre les entreprises publiques et donc à baisser la pression fiscale, temporairement, ou à économiser.

J'ai beaucoup de respect pour M. Alphanéry, qui est de surcroît un commissaire aux finances, et pour M. Balladur, mais à qui voulez-vous faire croire que l'on justifie une politique alternative à moyen et à long terme avec des recettes temporaires ? Ce n'est pas très sérieux ! (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jean-Luc Reitzer et M. Gérard Chasseguet.** C'est ce que vous allez faire !

**M. Francis Delattre.** C'est votre scénario !

**M. Henri Emmanuelli.** Que vous puissiez faire passer ainsi un ou deux budgets, peut-être ! Mais comment expliquer au pays, et *a fortiori* au-delà des frontières, que votre politique alternative consistera tout simplement à privatiser des entreprises publiques ?

**M. Jean-Luc Reitzer.** Mais cela change tout !

**M. Henri Emmanuelli.** J'ai donc bien tendu l'oreille et c'est ce que j'ai entendu ! Rien d'autre !

Lorsque M. Barrot est monté à la tribune, j'ai pensé qu'on allait peut-être savoir puisqu'il nous a annoncé en trois points le mode d'emploi.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Il n'a encore rien entendu !

**M. Henri Emmanuelli.** En dehors des généralités, j'ai retenu deux propositions.

La première, c'est une baisse de l'impôt sur le revenu à 35 p. 100 pour ceux qui achètent des actions. Le problème d'un compte d'actions est posé et nous avons dit qu'il fallait l'examiner lors de la discussion de la deuxième partie de la loi de finances, en parallèle d'ailleurs avec celui des fonds salariaux car il n'y a pas de raison que ce soit toujours unilatéral. Mais, très franchement, monsieur Barrot, votre proposition aurait tout de même mérité d'autres précisions !

**M. Jacques Barrot.** Ce n'était qu'un exemple !

**M. Henri Emmanuelli.** Je crains qu'il ne soit assez isolé !

Vous nous avez déclaré ensuite que l'Etat devait diminuer ses dépenses et vous nous avez suggéré de diminuer le nombre de ministres. Cela s'adresse à tout l'hémicycle ! Je

vois ici des anciens Premiers ministres. Pour autant que je me souviens, le nombre de leurs ministres n'était pas tellement inférieur !

**M. Robert André-Vivien.** Nous avons travaillé pour la France, nous !

**M. Henri Emmanuelli.** Et, avec les problèmes que vous avez, si, par malheur, vous retrouviez la majorité, il m'étonnerait que votre gouvernement comporte un nombre réduit de ministres ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Pour accorder tout le monde, il va falloir en lâcher des ministères et des secrétariats d'Etat ! On a vu le défilé à l'hôtel de ville de Paris la dernière fois. On a vu comment ça avait commencé et comment ça avait fini ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Parce que vous n'avez pas de problèmes, vous, entre vous ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Non !

**M. Pierre Mazeaud.** Demandez au président de l'Assemblée nationale si tout va bien ! Ou à Jospin ! Ou à Rocard !

**M. Henri Emmanuelli.** Alors, monsieur Barrot, suggérer de vendre les entreprises publiques puis des terrains, permettez-moi de vous dire avec tout le respect que je vous dois que c'est tout de même un petit peu léger, pour ne pas dire un petit peu court. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Rudy Salles.** Et ce que vous dites est creux !

**M. Henri Emmanuelli.** Ce n'est pas une politique économique alternative !

Je crois que cette motion de censure a une autre finalité. Elle sert d'abord à M. Barrot à passer une sorte de baptême d'authentification dans l'opposition. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est du bizutage !

**M. Henri Emmanuelli.** C'est ce que j'ai cru comprendre et il me semble d'ailleurs que M. Vasseur est venu le confirmer.

**M. Jacques Barrot.** Monsieur Emmanuelli, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Henri Emmanuelli.** Avec plaisir !

**M. le président.** Je vous donne la parole, monsieur Barrot, avec l'autorisation de M. Emmanuelli, mais pour trente secondes seulement car ce n'est pas la tradition.

**M. Jacques Barrot.** Merci, monsieur le président. Je serai très bref.

J'ai voulu expliquer comment on pouvait dégager des orientations nouvelles en donnant des exemples, et je pense que Mme le Premier ministre et M. le ministre d'Etat n'ont pas porté la même appréciation que vous sur mes propos, monsieur Emmanuelli.

J'ai voulu présenter ce que l'on appelle au Parlement allemand une motion de défiance constructive.

**M. Henri Emmanuelli.** Oui, j'ai compris !

**M. Jacques Barrot.** Je n'accepte pas que vous en profitiez pour faire de la satire politique de café du commerce ! (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Je serais tenté de dire qu'on a les cafés du commerce qu'on peut ! (*Protestations sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) J'ai en effet tendu l'oreille avec beaucoup d'attention et je maintiens qu'à part deux ou trois généralités classiques - il faut baisser les impôts, l'Etat doit économiser et vendre ses terrains dans les centres ville - il n'y a rien d'extraordinaire dans vos propositions. Je ne pense pas que vous convainquez grand monde avec cela !

**M. Michel Meylan.** Il n'est vraiment pas bon !

**M. Jean-Louis Debré.** Il est très mauvais !

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Il est nul !

**M. Jean-Louis Goasduff.** En parlant ainsi, vous ne servez pas le Gouvernement, monsieur Emmanuelli.

**M. Henri Emmanuelli.** Si cette motion ne sert pas à censurer le budget, elle sert en réalité, mesdames et messieurs de l'opposition, non pas à couvrir les rumeurs de la rue, comme le disait M. Vasseur, mais à couvrir votre silence assourdissant sur le plan des propositions.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Il a des problèmes d'oreille !

**M. Henri Emmanuelli.** En effet, qu'il s'agisse du budget, du problème agricole, j'attends les propositions du groupe R.P.R. et du groupe U.D.F. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Michel Cointat.** On en a fait !

**M. Henri Emmanuelli.** Et après le discours de M. Mermaz hier soir, je n'ai pas entendu de dissonances. J'ai même eu le sentiment à un moment donné que, si nos collègues de l'opposition ne s'étaient pas retenus, ils l'auraient applaudi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) C'était très clair pour tous ceux qui étaient là ! Et, très franchement, monsieur Vasseur, je ne vois pas ce qui, dans les propositions du Président de la République, n'était pas dans le discours de M. Mermaz hier soir.

**M. Robert-André Vivien.** C'est le dessaisissement du Parlement !

**M. Henri Emmanuelli.** En entendant vos rappels au règlement, je me suis dit que votre réaction n'était peut-être pas très convenable. Il est tout de même étrange d'estimer que le Président de la République, élu au suffrage universel, n'a pas le droit de donner son point de vue !

**M. Robert-André Vivien.** Il gouverne !

**M. Henri Emmanuelli.** Souvenez-vous qu'il est censé orienter la politique de ce pays. Je pense qu'il peut parler quand il veut et où il veut ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Louis Goasduff.** A quoi sert le Gouvernement ?

**M. Henri Emmanuelli.** Lorsque j'entends vos récriminations...

**M. Francis Delattre.** Respectez le Parlement !

**M. Henri Emmanuelli.** ... je me demande si votre colère feinte n'est pas tout simplement due au fait que vous regrettez d'avoir perdu le terrain sur lequel vous exercez parfois une démagogie un peu dangereuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je n'ai pas non plus entendu vos propositions en matière de fonction publique, par exemple.

**M. Jean-Louis Debré.** Vous n'entendez rien !

**M. Henri Emmanuelli.** J'ai bien entendu qu'il fallait conclure, mais j'ai déjà remarqué ce matin que ceux qui vous reprochaient hier de ne pas aller assez vite, madame le Premier ministre, commençaient à critiquer les termes de l'accord, dont je vous félicite.

Dans ces conditions, monsieur Barrot, je comprends votre motion de censure. Je crois, en réalité, elle sert à masquer un certain nombre de divisions sur des sujets très importants.

**M. Robert-André Vivien.** Parlez-nous des tribunes socialistes !

**M. Henri Emmanuelli.** Vous êtes en train de pronostiquer votre retour au pouvoir mais, vous qui apostrophiez les communistes tout à l'heure, êtes-vous d'accord avec ceux qui parlent d'« odeur », d'« occupation » ou d'« invasion » ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme Françoise de Panafieu.** Etes-vous d'accord avec la proportionnelle ?

**M. Henri Emmanuelli.** Vous auriez pu nous dire ici votre sentiment. Vous vous en êtes bien gardé ! (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union de centre.*)

**M. Rudy Salles.** C'est hors sujet !

**M. Henri Emmanuelli.** Le dossier de l'immigration est un gros dossier. Alors, évidemment, il est plus facile de signer une motion de censure que de venir s'expliquer sur ce sujet !

**M. Francis Delattre.** La motion porte sur le budget !

**M. Henri Emmanuelli.** Non ! M. Barrot et M. Vasseur nous ont expliqué d'entrée que le sujet essentiel n'était pas le budget et qu'il s'agissait de censurer l'ensemble de la politique du Gouvernement !

**Mme Françoise de Panafieu.** Absolument !

**M. Rudy Salles.** Ils ont raison !

**M. Henri Emmanuelli.** En plus, j'ai lu le texte de la motion. C'est très clair !

**M. Francis Delattre.** Vous n'avez pas encore dit que vous souteniez le Gouvernement !

**M. Henri Emmanuelli.** Monsieur Barrot, j'aurais aimé que vous disiez un mot de tout cela !

Vous n'avez pas non plus donné votre sentiment sur les divergences qui existent dans vos rangs sur un autre sujet ...

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Et les vôtres ?

**M. Henri Emmanuelli.** ... qui n'est pas petit : l'Europe. (*Exclamations sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Partagez-vous la conviction de M. Chirac qu'il faut élargir l'Europe le plus rapidement possible ? Taxez-vous comme lui, de passésistes et d'archaïques ceux qui prétendent qu'il faut d'abord consolider la Communauté économique européenne et la faire progresser politiquement ?

Cela fait tout de même deux très grands dossiers sur lesquels vous n'êtes absolument pas d'accord. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Il y en a un troisième, induit en quelque sorte : celui de vos alliances. Je ne l'aborde que pour mémoire.

Vous interpellez le parti communiste, monsieur Vasseur, mais, s'il ne vote pas la motion de censure, j'en serai fier. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Robert-André Vivien.** Vous l'avez acheté !

**M. Henri Emmanuelli.** Demain, si vous avez à trouver une majorité, vous aurez à choisir certaines alliances ...

**M. Philippe Vasseur.** Non !

**M. Robert Pandraud.** Allez aux élections !

**M. Henri Emmanuelli.** ... et j'aurais bien aimé avoir votre point de vue sur ce point plutôt que d'entendre interpellé un parti qui, jusqu'à nouvel ordre, que cela vous plaise ou non, fait partie de la tradition républicaine française (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*) et a sa place dans l'histoire de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Je suis de ceux qui n'accepteront jamais l'amalgame entre le parti communiste et l'extrême droite ni entre le parti communiste français et le parti communiste soviétique. Il fallait, je crois, que ce soit dit ! (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Francis Delattre.** Autant qu'il nous chante l'Internationale !

**M. Jean-Louis Debré.** On est soutenu par qui on peut !

**M. le président.** Mes chers collègues, chacun doit écouter l'orateur. Vous avez le droit de ne pas être d'accord mais vous ne pouvez pas l'interrompre ainsi. Ce n'est pas la règle de notre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe*

*socialiste.*) Et ce qui vaut pour M. Emmanuelli vaut pour tous les autres orateurs ! Je vous prie d'écouter les interventions en silence.

**M. Philippe Vasseur.** Je demande la parole, monsieur le président !

**M. le président.** Non, monsieur Vasseur. La parole est à M. Emmanuelli et à lui seul.

**M. Henri Emmanuelli.** M. Emmanuelli va poursuivre, mais il a du mal !

**M. Jean-Louis Debré.** Les socialistes sauvés par les communistes !

**M. Henri Emmanuelli.** Madame le Premier ministre, nous n'allons pas vous soutenir seulement pour les raisons négatives que j'exposais à l'instant mais parce que nous sommes persuadés que, dans la mesure où le chômage est le problème principal de ce pays, votre budget va dans le bon sens : les orientations vont dans le sens du soutien à l'investissement et les dépenses traduisent la priorité de la lutte contre le chômage.

A ce propos, monsieur Barrot, je suis toujours un peu étonné quand je vois surgir ces attaques en règle contre le système éducatif français. C'est d'ailleurs un dossier sur lequel vous n'êtes pas très d'accord non plus dans l'opposition. Il m'a semblé que M. Millon voulait décentraliser et que d'autres parmi vous ne le souhaitaient pas.

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes sourd comme un pot.

**M. Henri Emmanuelli.** Ils l'ont dit haut et fort, et même écrit.

**M. Philippe Legras.** Occupez-vous de vos courants !

**M. Jean-Claude Thomas.** Chevènement est d'accord avec qui ?

**M. Henri Emmanuelli.** Je ne pense pas qu'on puisse expliquer au pays que le responsable du chômage soit le ministère de l'éducation nationale !

**M. Francis Delattre.** C'est dix ans de socialisme !

**M. Henri Emmanuelli.** Quand on va en Alsace et en Lorraine, on voit des patrons allemands embaucher des Français. Ils n'ont pas l'air de trouver qu'ils ont été mal formés par le système de l'éducation nationale française (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), et ils les paient le double.

**M. Jean-Luc Reitzer.** C'est parce qu'ils sont mal payés en France !

**M. Henri Emmanuelli.** Vous devriez donc un petit peu réfléchir avant de porter des jugements en bloc. Vous savez parfaitement que le chômage est un problème plus complexe et, si je vous suis lorsque vous dites qu'il faut favoriser l'investissement pour combattre le chômage et faire des efforts en matière de formation professionnelle, je ne peux absolument pas vous suivre quand, poursuivant en réalité d'autres objectifs, vous essayez de faire porter à l'éducation nationale le poids des insuffisances structurelles de ce pays. C'est un peu trop facile !

**M. Jean-Louis Goasduff.** C'est une intervention malheureuse !

**M. Jean-Luc Reitzer.** C'est lamentable !

**M. Henri Emmanuelli.** Non seulement votre budget va dans le bon sens, madame le Premier ministre, mais, de surcroît, nous observons depuis quelques jours, dans le contexte difficile où nous nous trouvons...

**M. Jean-Louis Debré.** Un frémissement !

**M. Henri Emmanuelli.** ... des points très positifs. Le groupe socialiste a accueilli avec satisfaction le retour de la politique contractuelle...

**M. Jean Charroppin.** Abandonnée par qui ?

**M. Henri Emmanuelli.** ... et l'accord signé avec la fonction publique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) ainsi que les efforts faits par le ministre de l'agriculture...

**M. Robert-André Vivien.** Vous êtes maso ?

**M. Henri Emmanuelli.** ... et le discours qu'il a tenu hier soir, renforcé par les propos du Président de la République. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Cela va dans le bon sens. Les crédits de 1,3 milliard et la promesse d'une grande réforme des structures me paraissent de nature à résoudre ce grave problème.

**M. Michel Meylan.** Il y a dix ans que vous êtes au pouvoir !

**M. Henri Emmanuelli.** J'ajoute, et je m'adresse là plutôt à M. le ministre d'Etat, que nous avons également été sensibles tout au long de la discussion budgétaire aux efforts du Gouvernement pour entendre la représentation nationale.

Ou a dit tout à l'heure qu'il n'y avait pas eu de discussion. Or, rarement dans l'histoire des discussions budgétaires, le Gouvernement aura été aussi ouvert aux demandes des parlementaires.

C'est vrai pour le ministère de l'agriculture. C'est vrai pour le ministère de l'équipement : 480 millions de plus pour les routes, 475 millions pour l'A.N.A.H., avec, de surcroît 10 000 P.L.A. de plus. Ce n'est pas rien : cela fait 1,5 milliard !

**M. Michel Meylan.** En plus, il se moque de nous !

**M. Henri Emmanuelli.** C'est vrai pour l'aménagement du territoire pour lequel vous avez ajouté plus de 300 millions d'autorisations de programme.

**M. Philippe Legras.** Tout va bien !

**M. Henri Emmanuelli.** C'est vrai pour le budget des anciens combattants.

**M. Michel Meylan.** Ce n'est pas encore fait !

**M. Henri Emmanuelli.** Bref, chaque fois que la représentation nationale vous a demandé avec insistance des modifications, vous les avez acceptées. Ce sont, me semble-t-il, autant de raisons pour vous demander de continuer.

Je sais, madame le Premier ministre, que les temps ne sont pas faciles.

**M. Gérard Chasseguet.** La faute à qui ?

**M. Henri Emmanuelli.** Même dans cet hémicycle, les vociférations ne sont pas rares ! Mais je crois que vous êtes sur la bonne voie et vous pouvez avoir le sourire car non seulement vous avez notre soutien mais, de surcroît, tout à l'heure, la motion de censure-alibi déposée par l'opposition ne sera pas votée. Vous pourrez dès ce soir vous remettre au travail pour régler les problèmes qui restent. Je ne doute pas que vous y parveniez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gérard Chasseguet.** Il y a du pain sur la planche !

(*M. Georges Hage remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.*)

#### PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

**M. le président.** La parole est à M. Alain Juppé.

**M. Jean-Louis Goasduff.** On va enfin entendre quelque chose de sensé !

**M. Alain Juppé.** Madame le Premier ministre, après l'émouvant plaidoyer pour un retour à l'union de la gauche, modèle 81, que nous venons d'entendre dans la bouche de M. Emmanuelli et qui nous a presque tiré des larmes (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), j'en viens aux deux grandes questions qui sont au cœur de ce débat de censure : votre politique économique a-t-elle quelques chances de réussir ?

**M. Henri Emmanuelli.** Oui !

**M. Alain Juppé.** Peut-on concevoir et conduire une autre politique que la vôtre ?

**M. Henri Emmanuelli.** Non !

**M. Alain Juppé.** Mon groupe répond non à la première question, oui à la seconde...

**M. André Laignel,** secrétaire d'Etat à la ville et à l'aménagement du territoire. Il l'a dans le désordre !

**M. Alain Juppé.** ... et je voudrais brièvement expliquer pourquoi.

Une politique économique conduisant inexorablement à un chômage de trois millions de personnes, ce qui laisse M. Laignel indifférent et l'incite même à faire de l'humour,...

**M. Jean-Louis Debré.** Il est ministre. Il s'en fiche !

**M. Gérard Chasseguat.** Il sera bientôt au chômage !

**M. Alain Juppé.** ... ne peut pas être une bonne politique économique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je sais bien que vous invoquez souvent la fatalité ou la conjoncture, mais, autour de nous, bien des grands pays font mieux que nous !

**M. Henri Emmanuelli.** L'Angleterre par exemple !

**Mme Marie Jacq.** Le thatchérisme !

**M. Alain Juppé.** La France elle-même, sous une autre impulsion, a fait mieux. Et la création de 800 000 emplois à partir de 1988 est le fruit de la politique de redressement conduite par le gouvernement de M. Chirac. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Ne vous flattez pas outre mesure, monsieur le ministre d'Etat, des résultats de votre politique monétaire.

Certes, l'inflation est jugulée et la confiance rétablie en l'économie de marché, grâce à l'abrogation définitive du contrôle des prix que nous avons menée à bien de 1986 à 1988, n'y est pas pour rien.

Vous revêtiriez volontiers les habits d'un Poincaré socialiste, mais vous vous gardez bien de rappeler que, pour maintenir le franc au plancher du système monétaire européen, ce qui, après tout, n'est pas une prouesse, il vous a fallu porter les taux d'intérêt réels à des niveaux si élevés qu'ils dissuadent les investisseurs.

Lors de la discussion générale de votre projet de loi de finances, vous nous avez montré des tableaux qui, selon vous, prouvaient le contraire. J'ai vérifié et je persiste : avec des taux réels de l'ordre de 6 p. 100, nous sommes, en dépit de la diminution d'un quart de point qui vient d'intervenir, au sommet.

**M. Gérard Gouzes.** Ce n'est pas vrai !

**M. Alain Juppé.** La situation de l'Allemagne illustre bien mon propos puisque, avec une inflation désormais supérieure à la nôtre, et vous le savez bien, les autorités monétaires allemandes peuvent se satisfaire de taux nominaux très proches des nôtres, sans pour autant mettre en péril la santé du Mark par rapport au franc.

**M. Gérard Gouzes.** Cela encourage l'inflation.

**M. Alain Juppé.** Votre laxisme budgétaire, l'excessive croissance des dépenses de l'Etat pendant les années de vaches grasses, le dérapage du déficit que nous constatons en 1991 et dans vos propositions pour 1992, le poids de moins en moins supportable de la dette publique et la ponction à laquelle vous vous êtes vous-mêmes contraints sur un marché financier plus étroit que celui de nos grands partenaires, tout cela fait que, comme l'a dit excellemment M. Balladur, vous n'avez pas les moyens budgétaires de vos ambitions monétaires. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Au total, votre bilan est négatif dans la plupart des domaines : montée du chômage ; ralentissement de l'investissement ; stagnation de la production et de la consommation.

Comment s'étonner, dès lors, de la « sinistrose » qui, paraît-il, saisit les Français devant un paysage économique aussi triste ? Ne cherchez pas à faire peser sur d'autres, qu'il s'agisse des médias ou de l'opinion publique, une responsabilité qui vous incombe totalement tant sont grandes vos incohérences et les incohérences de votre Gouvernement.

**M. Robert-André Vivien.** Très bien !

**M. Alain Juppé.** Car c'est la stagnation économique qui conduit à la crise sociale que nous connaissons aujourd'hui. Il est vrai que plusieurs syndicats viennent de signer un

accord salarial dans la fonction publique, mais si tout va si bien pourquoi nos rues restent-elles encombrées par les manifestations répétées des paysans...

**M. Alain Calmat.** Parce que vous les excitez !

**M. Gérard Gouzes.** Parce que vous faites de la surenchère !

**M. Alain Juppé.** ... des infirmières, les grèves dans les services publics, demain la protestation des professionnels de santé et des assurés sociaux ? La menace du bâton ne peut pas tenir lieu de politique sociale, sauf à faire courir les plus grands risques à la démocratie elle-même.

**M. Jean-Marie Le Guen.** Pas vous, pas ça ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Alain Juppé.** Je sais bien, monsieur le ministre d'Etat, qu'après avoir brandi le bâton M. le président de la République a sorti hier la carotte.

**M. Jean-Marie Le Guen.** C'est le voltigeur qui parle !

**M. Alain Juppé.** Est-ce la perspective de l'alternance ? Je n'en sais trop rien, mais j'observe avec un certain amusement que plus on se rapproche de 1993, plus vous devenez généreux pour 1993. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Sans doute s'agit-il de laisser à vos successeurs quelques-unes des bombes à retardement dont vous avez le secret ! Et n'incriminez pas, comme on le fait sur les bancs du groupe socialiste, je ne sais quel complot invisible.

**M. Alain Calmat.** Les comploteurs sont très visibles ! Je les ai vus !

**M. Alain Juppé.** Ne criez pas, à tout propos et hors de propos, à la récupération partisane. Faites plutôt votre examen de conscience et n'éludez pas vos responsabilités.

En gaspillant les ressources que nous vous avons laissées en abondance, comme l'a rappelé Philippe Vasseur, vous vous êtes mis le dos au mur, vous vous êtes privés des moyens de satisfaire les revendications les plus légitimes. Il faut vous en prendre à vous-même et ne pas clamer sans cesse « Moi ou le désordre ! », car les Français constatent aujourd'hui que leur lot quotidien, c'est « Vous et le désordre ! ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

J'en viens ainsi à ma deuxième affirmation : il existe une autre politique économique, la nôtre. Je dis bien la nôtre, et pas celle que vous inventez pour nous.

**M. Henri Emmanuelli.** Celle de M. Barre ou la vôtre !

**Mme Marie Jacq.** Celle de Giscard, de Chirac ou de Barre !

**M. Alain Juppé.** J'observe depuis quelque temps votre méthode de discussion, monsieur le ministre d'Etat.

Quand cela ne va pas fort pour vous, vous vous fabriquez des adversaires mythiques, suffisamment repoussants...

**M. Alain Barrau.** Repoussants est le terme !

**M. Alain Calmat.** C'est de l'autocritique !

**M. Alain Juppé.** ... pour convaincre les Français qu'à tout prendre, vous valez mieux que les épouvantails que vous avez façonnés de vos propres mains et que vous désignez ensuite à la vindicte publique.

Hier, c'était le libéralisme sauvage, qui n'a point d'adeptes dans nos rangs et n'en a jamais eu, contrairement à vos affirmations.

Aujourd'hui, c'est le parti de la dévaluation et de la relance inflationniste, qui n'existe que dans votre imagination ou, peut-être, dans les eaux de tel ou tel courant de votre propre parti, quand ce n'est pas à la commission des finances elle-même ! (*Approbatons sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

L'astuce peut prendre une fois, mais maintenant, elle ne marche plus. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Entre votre politique économique et celle que nous proposons aux Français, où sont les vraies différences ? Pour faire court, je me bornerai à citer les trois plus importantes, et d'abord, la volonté de maîtriser durablement la croissance des dépenses publiques.

Ne nous dites pas que c'est ce que vous faites ! Votre soudaine rigueur n'est que le prix à payer pour trois années de gaspillage au cours desquelles votre budget a augmenté deux fois plus vite que l'inflation et trois fois plus vite que lorsque nous étions au Gouvernement.

Aujourd'hui, les caisses sont vides et vous êtes obligés de serrer la vis au plus mauvais moment. Une vraie politique de maîtrise des dépenses se programme sur une période triennale ou quinquennale ; il n'y a rien de pire que les coups d'accordéon désordonnés.

**M. Gérard Gouzes.** C'est une politique que vous connaissez !

**M. Alain Juppé.** Ce dont l'économie française a besoin, c'est de stabilité et de continuité dans la gestion publique...

**M. Robert-André Vivien.** Elle a besoin de nous, en fait !

**M. Alain Juppé.** ... et nous nous emploierons, comme le dit M. Vivien, à maintenir, pendant plusieurs années, une progression des dépenses inférieure à celle de la production nationale en valeur, ce qui, compte tenu de l'évolution spontanée des recettes, nous permettra de dégager la marge de manœuvre nécessaire à la réalisation de nos objectifs fiscaux.

Deuxième différence entre vous et nous, en effet, la fiscalité.

Vous prétendez faire aussi bien que nous. Cela m'amuse beaucoup, car il s'agit là d'une curieuse et soudaine conversion.

**M. Michel Lambert.** Nous n'avons jamais dit cela !

**M. Alain Juppé.** En fait, c'est l'hommage du vice à la vertu. Car les chiffres ne vont pas dans votre sens !

En deux ans, le gouvernement de M. Chirac a réalisé 100 milliards d'allègements fiscaux !

**M. Patrick Ollier.** Eh oui !

**M. Gérard Gouzes.** C'est pour cela que vous avez été battus !

**M. Alain Juppé.** Vous en revendiquez 80, mais sur quatre exercices budgétaires, ce qui, même en prenant vos chiffres pour argent comptant - de notre part, c'est plutôt indulgent - est plus qu'une différence de degré, une vraie différence de nature.

Oh ! je connais votre réponse. Vous nous l'avez exposée lors de la discussion générale. Vous nous objectez que le taux des prélèvements obligatoires, ce concept assez éloigné des préoccupations quotidiennes des Français, n'a pas baissé de 1986 à 1988, alors qu'il a amorcé une légère dégrèvement depuis votre retour au ministère des finances.

**M. Henri Emmanuelli.** C'est vrai !

**M. Alain Juppé.** J'y ai regardé de plus près. Vous conviendrez avec moi, j'en suis sûr, que, pour avoir une vue complète des choses, il faut additionner les prélèvements et le déficit. Sinon, quoi de plus simple que de baisser les premiers : il suffirait de laisser filer le second.

**M. Robert-André Vivien.** Eh oui !

**M. Alain Juppé.** Or, quand on prend le total prélèvements obligatoires plus déficit, voici les chiffres : en 1985, 47,7 p. 100 du produit intérieur brut ; en 1986, 46,7 p. 100 ; en 1988 : 45,9 p. 100.

La gestion de MM. Chirac et Balladur a donc bien abouti à une baisse de deux points environ de la ponction totale des administrations publiques sur l'économie française. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Je vous donne rendez-vous, monsieur le ministre d'Etat, quand se sont connus les chiffres de 1991 et 1992. On pourra compter à ce moment-là ! Car, vous le savez bien, pour l'an prochain, votre budget abandonne totalement l'objectif de baisse des impôts : tous calculs faits, il n'y aura pas un franc d'allègement net.

**M. Jean-Paul Charé.** Eh non !

**M. Alain Juppé.** Voilà la grande différence entre nous !

Nous reprendrons, quant à nous, le programme de remise en ordre de notre fiscalité et de diminution des charges sociales pesant sur les entreprises que nous avons engagé voici cinq ans.

Troisième différence majeure : les privatisations.

Vous vous apprêtez à brader, un peu honteusement, sans avoir le courage d'employer le bon mot, une fraction du capital des entreprises publiques pour vous faire de l'argent de poche. Cela n'a évidemment rien à voir avec une vraie politique de privatisation qui permettrait, d'une part, de désengager l'Etat de secteurs où il n'a que faire et, d'autre part, de désendetter ce même Etat qui s'épuise aujourd'hui à rembourser, en capital et en intérêts, la masse des emprunts qui vous sont nécessaires pour financer un déficit en pleine explosion.

Au total, votre budget pour 1992, monsieur le ministre d'Etat, sera un budget de chômage.

**M. Alain Griotteray.** Très bien !

**M. Alain Juppé.** Nous y opposons, nous, une autre démarche économique que je résumerai ainsi : pour créer des emplois, il faut plus de croissance, c'est-à-dire des entreprises qui investissent, des Français qui épargnent, des salariés dont le pouvoir d'achat s'améliore.

**Mme Marie Jacq.** « Y'a qu'à » !

**M. Alain Juppé.** Il faut moins d'impôts et de charges pour donner aux employeurs de notre pays les moyens de se battre à armes égales avec leurs concurrents.

**Mme Marie Jacq et M. Alain Calmat.** « Y'a qu'à » !

**M. Alain Juppé.** Nous l'avons fait, et c'est ce qui vous gêne !

Il faut plus de qualification, ce qui suppose une vraie révolution dans l'enseignement professionnel, l'apprentissage, les formations en alternance, et pas simplement des discours, madame le Premier ministre !

**M. Gérard Gouzes.** « Y'a qu'à » !

**M. Alain Juppé.** Il faut, enfin, plus d'imagination pour développer les nouveaux emplois qui correspondent aux besoins d'une société où les services à la personne sont en pleine expansion.

Je ne poursuivrai pas plus avant cette démonstration (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste) que les orateurs de l'opposition ont déjà eu l'occasion de faire lors de la discussion de la première partie de votre loi de finances.

**M. Alain Calmat.** C'est scolaire !

**M. Gérard Gouzes.** Ce n'est pas convaincant !

**M. Alain Juppé.** Je voudrais, en revanche, m'interroger sur une curieuse singularité de la vie politique française en cette fin du règne de M. Mitterrand.

Vous mettez, monsieur le ministre d'Etat - vous tout particulièrement, mais vous êtes imité en cela par quelques autres ministres - une énergie farouche à convaincre les Français que l'opposition ferait, si elle était au pouvoir, à peu près la même chose que l'actuel gouvernement.

**M. Alain Calmat.** Sûrement moins bien !

**M. Alain Juppé.** C'est là une curieuse perversion de l'esprit et, face aux tentatives de récupération ou de brouillage qui sont devenues votre activité favorite, je reconnais que nous avons parfois du mal à faire comprendre notre différence.

Cette confusion intellectuelle, que vous entretenez à plaisir parce que c'est le seul moyen qu'il vous reste d'espérer conserver le pouvoir, est dangereuse.

De même que votre politique économique est responsable de la crise sociale qui secoue le pays, de même votre recherche effrénée du consensus explique la crise politique qui risque d'ébranler notre démocratie. Comment voulez-vous que les Français aient envie de se rendre aux urnes si vous passez votre temps à expliquer qu'on ne peut rien changer à rien et que vous êtes prêts - c'est un comble ! - à siéger dans le même gouvernement qu'un certain nombre d'hommes politiques de l'opposition dont vous dressez vous-même la liste ?

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. Alain Juppé.** Tout le monde comprend la manœuvre ! C'est ce que j'appellerai une « opération survie ». Mais ne sous-estimez pas le risque que vous prenez en essayant de brouiller les cartes.

**M. Jean-Marie Leduc.** Il est jaloux parce qu'il n'est pas sur la liste !

**M. Alain Juppé.** Moi, j'ai un peu de dignité, mon cher collègue !

En ajoutant au cocktail de vos petites habiletés une bonne amnistie par-ci, une petite tricherie de dernière minute sur le mode de scrutin par là, vous êtes en train de réunir les ingrédients d'une véritable crise de régime qui vous emportera, vous et quelques autres. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Ne faites donc pas la politique du pire. Ayez le courage de vos opinions. N'essayez pas de noyer le poisson quand je vous dis, en empruntant pour une fois une formule au président de notre Assemblée : « Vous, c'est vous, et nous, c'est nous ! » *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Il est temps d'offrir aux Français un vrai débat d'idées. A moins qu'à court d'imagination et pour fuir le conservatisme qui paralyse aujourd'hui le parti socialiste, vous ne finissiez par vous rallier à notre projet !

En fait, vous le savez, notre politique économique et sociale n'est pas la vôtre.

**M. Henri Emmanuelli.** Certes non !

**M. Alain Juppé.** Notre politique de l'éducation n'est pas la vôtre. Notre politique de l'immigration, monsieur Emmanuelli, n'est pas la vôtre, et heureusement. Notre politique de défense n'est pas la vôtre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Ce débat d'idées, il est temps de le porter aujourd'hui devant les Français.

Si nous avons déposé une motion de censure, c'est avec la volonté d'y rallier tous ceux qui se disent que les choses ne peuvent pas continuer ainsi, qu'il faut décidément redonner un espoir aux Français et les mettre en situation de choisir entre l'immobilisme et le changement.

**M. Jean-Marie Leduc.** Pas du tout !

**M. Alain Juppé.** Et je me prends à rêver un instant qu'au moment du vote chacun dans notre Assemblée va mettre ses actes en accord avec ses discours.

**M. Robert-André Vivian.** Pas tous ! Pas ceux qui me font face !

**M. Alain Juppé.** Ce sera évidemment le cas de tous mes collègues du Rassemblement pour la République qui, quoi qu'il adienne cet après-midi, remettront sans cesse la tâche sur le métier jusqu'à ce que les Français soient eux-mêmes en mesure, madame le Premier ministre, de vous dire qu'il est temps de céder la place et, pour nous, de rassembler là où vous divisez, de changer là où vous vous enfoncez dans le conservatisme.

Rassembler pour changer, c'est la voie de l'alternance. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. Fabien Thiémé. *(« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

**M. Hubert Falco.** Cela va être un grand moment de l'histoire !

**M. Fabien Thiémé.** Monsieur le président, madame le Premier ministre, messieurs les ministres, les députés communistes ont dit que le budget pour 1992 était inacceptable en l'état. *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Michel Meylan.** Alors, votez la censure !

**M. Patrick Ollier.** Oui, votez-la !

**M. Fabien Thiémé.** Nous avons fait, lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, des propositions qui n'ont pas été prises en compte. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Votez la censure !

**M. Fabien Thiémé.** C'est pourquoi nous nous sommes prononcés contre cette première partie.

**M. Patrick Ollier.** Vous menez une opération survie !

**M. Fabien Thiémé.** Depuis plusieurs semaines, les mouvements de protestation contre une politique économique marquée du triple sceau de l'austérité, du chômage et du surarmement n'ont cessé de s'amplifier. Dans leur diversité, les catégories socio-professionnelles, des agriculteurs aux infirmières en passant par les dockers et les enseignants, dénoncent la nocivité d'une politique monétariste qui subordonne les investissements et l'emploi à la conjoncture des marchés financiers.

**MM. Eric Raoult, Jacques Baumel et Rudy Salles.** Mais votez donc la censure !

**M. Fabien Thiémé.** C'est dans ce contexte d'une montée des luttes contre une politique de droite que se situe le débat de censure.

Ce n'est pas la censure sur le budget pour 1992. En ne déposant pas de motion de censure après l'engagement de responsabilité du Gouvernement, la droite a dit clairement qu'elle approuvait le budget. *(Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Philippe Vasseur.** Vous aussi !

**M. Fabien Thiémé.** Simplement, ce budget ne va pas assez loin.

Les députés communistes ne peuvent pas voter la motion de censure présentée par la droite parce qu'elle ne constitue pas une orientation alternative à la politique actuelle...

**M. Francis Delattre.** Un peu de courage !

**M. Fabien Thiémé.** ...elle en est seulement l'aggravation outrancière. Il y a en effet un monde entre la droite et les motivations des salariés qui organisent en ce 24 octobre une puissante journée d'action dans l'ensemble du pays.

Voter la censure, ce serait tromper les gens, leur faire croire que cela déboucherait sur un changement de la politique actuelle, alors que ce serait ouvrir la voie à une nouvelle détérioration des conditions de vie des travailleurs et des familles populaires.

Voter la censure, ce serait dire que le taux zéro pour l'impôt sur les bénéfices distribués ne suffit pas, mais que l'Etat doit appuyer encore plus la spéculation financière, en supprimant l'impôt de bourse, l'imposition sur les plus-values de trésorerie des entreprises, ou encore l'impôt sur les grandes fortunes.

Voter la censure, ce serait prétendre que les privatisations à outrance des entreprises publiques sont une panacée aux difficultés économiques.

En réalité, des privatisations totales dans le secteur industriel ou bancaire seraient un bradage du patrimoine national que les grandes fortunes et les sociétés multinationales pourraient acquérir à des prix très avantageux, comme cela avait été le cas en 1987. Ce serait également un affaiblissement économique et politique de la France, une dépeçance accrue à l'égard de l'Allemagne et du Japon.

Il n'est pas raisonnable, pour diminuer la charge considérable de la dette de l'Etat, de vendre ce qui constitue le capital de la nation.

Les entreprises publiques, devenues privées, seraient encore plus incitées à licencier et à fermer des unités de production en France.

La politique de la droite, c'est la réduction des effectifs de la fonction publique et l'austérité renforcée sur les budgets sociaux de la santé et du logement. Ce que certains appellent pudiquement le désengagement de l'Etat signifie, en fait, toujours plus d'avantages fiscaux pour le capital financier et les hauts revenus, avantages payés par les salariés et les familles.

Comment peut-on parler sérieusement du handicap que constitueraient les charges fiscales et sociales des entreprises alors que le coût salarial est un des plus bas des pays industrialisés, que l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle ne cessent de baisser, que la cotisation patronale au titre des allocations familiales ou du 1 p. 100 logement ne cessent de diminuer ?

Il est d'autant moins possible de s'associer à la droite qu'elle a de plus en plus tendance à s'aligner sur sa composante extrême.

**M. Jean-Paul Charié.** Parlez-en, des extrémistes !

**M. Fabien Thiémé.** L'opinion publique, les gens qui souffrent de la politique d'austérité ne savent pas assez que la politique ultralibérale du Front national conduirait à de nouvelles dégradations des conditions de vie des salariés et de leurs familles. C'est une politique de privatisation, de suppression des droits acquis des travailleurs, qui prétend s'attaquer en premier lieu à l'existence du S.M.I.C. et au système français de protection sociale.

Il y a un an, les députés communistes votaient une motion de censure de la droite contre la contribution sociale généralisée...

**M. Gérard Gouzes.** Motion largement rejetée !

**M. Fabien Thiémé.** ... sans se faire d'illusion sur l'opposition réelle de la droite.

Notre vote aurait alors abouti à annuler la C.S.G. La situation, aujourd'hui, n'a rien de comparable, puisque la première partie du budget est adoptée et ce, contre l'avis du groupe communiste.

La politique économique et budgétaire actuelle n'est pas la seule possible. Elle a montré où elle conduisait : au mécontentement des gens, à l'échec pour la France et pour la gauche. La politique du franc fort, c'est 3 millions de chômeurs. Continuer dans la même voie, ce serait se condamner à de nouvelles détériorations du tissu économique, à une précarité sans limite.

Ce n'est pas en imposant de nouvelles mesures d'austérité au monde du travail qu'on réduira les inégalités sociales. Ce n'est pas en laissant le grand patronat licencier qu'on « musclera notre appareil productif ». Ce n'est pas en continuant à frapper les mêmes au profit d'une minorité qu'on remobilisera à gauche et qu'on battra la droite.

Nous n'excluons pas d'être conduits à voter une motion de censure pour faire échec à telle ou telle loi néfaste...

**M. Jean-Paul Charié.** Depuis le temps que vous le promettez !

**M. Fabien Thiémé.** ... mais non pour aggraver la situation du monde du travail. Ce n'est pas par un vote des députés communistes avec la droite qu'on obtiendra un changement de politique conforme aux intérêts de notre peuple.

Les communistes mènent leur action en liaison avec les luttes. Ce sont elles qui sont porteuses d'une réelle politique alternative pour l'emploi et le pouvoir d'achat.

Par exemple, est-ce que les agriculteurs sont démagogues quand ils dénoncent une politique européenne que la France financera l'an prochain à hauteur de 84 milliards, qui ne lui reviendront que partiellement sous forme de contraintes d'exploitation ou de gel de terres agricoles ?

Après avoir affirmé la priorité de la construction européenne, le Président de la République vient d'annoncer que des mesures devaient être prises en faveur des agriculteurs.

**M. Jean-Paul Charié.** Eh oui !

**M. Fabien Thiémé.** La puissance et la détermination des manifestations commencent à porter leurs fruits. Il n'en est pas moins regrettable que, lors de la discussion budgétaire, aucune mesure n'ait été prise. Les agriculteurs ne peuvent pas se satisfaire de vagues promesses.

Par ailleurs, en cette période, est-ce que les infirmières ont tort de vouloir un meilleur service public de la santé ?

Ce n'est pas vrai que le choix est entre l'inflation et la rigueur. Le choix est entre la priorité au profit et la priorité à la satisfaction des besoins comme clé du développement de l'appareil productif national.

Le Gouvernement voudrait faire croire qu'il n'a pas le choix, que, notamment, les rentrées fiscales insuffisantes lui dictent sa politique et le réduisent à racler les fonds de tiroir.

En ce qui nous concerne, nous, communistes, nous réaffirmons que de l'argent, il y en a ! Mais, pour ce faire, il faudrait s'orienter vers une démocratisation de la fiscalité, en taxant les grandes fortunes et en réduisant les revenus parasitaires, ce qui éviterait de faire toujours supporter aux familles la charge de l'austérité.

L'argent public doit être utilisé efficacement pour l'emploi. Force est de constater que, dans ce domaine, ce n'est pas toujours le cas.

La situation de la région dont je suis issu, celle du Nord-Pas-de-Calais, est un exemple révélateur. Entre 1987 et 1989, elle a bénéficié de plus de 1,2 milliard d'aide de la C.E.E., de la région et de l'Etat. L'argent, pour l'essentiel, a servi à tout sauf à l'emploi, car les petites réussites économiques locales ne peuvent masquer la réalité : 7 600 emplois nets perdus annuellement de 1975 à 1984 ; 9 500 de 1985 à 1990.

En vérité, l'argent versé au patronat a servi à licencier, à payer des salaires, des charges sociales, permettant ainsi de dégager des profits énormes utilisés pour les placements financiers et spéculatifs, de localiser les productions dans des pays à faibles coûts salariaux, en Afrique, en Asie du Sud-Est, à Taiwan.

Symbole de cette hémorragie de l'emploi, le textile habille-ment est un secteur parmi les plus touchés.

Toujours dans le Nord-Pas-de-Calais, plus de 30 000 emplois ont été supprimés en dix ans. Depuis le début de l'année, ce sont plus de 1 000 nouveaux licenciements qui sont annoncés. Cette branche d'activité n'est donc malheureusement pas la seule touchée.

Ainsi, dans le domaine de l'électronique, la politique de casse menée notamment par Thomson s'accompagne de gâchis inacceptables.

C'est de l'argent de la nation qu'il s'agit et c'est cet argent qui est gaspillé.

Pour l'implantation de l'usine Thomson à Marly, dans l'arrondissement de Valenciennes, 64 millions de francs ont été accordés par les pouvoirs publics - l'objectif étant de créer 700 emplois. Trois années après, 154 emplois ont été supprimés. On promet maintenant de fermer l'entreprise, tout en donnant 5 millions aux salariés pour quitter leur lieu de travail.

Cette entreprise a été obtenue, il faut le rappeler, grâce aux luttes menées dans cette région au niveau de la sidérurgie et, plus précisément, d'Unimétal.

Cet exemple montre donc combien il est indispensable de contrôler démocratiquement l'utilisation des fonds publics.

C'est pourquoi nous réaffirmons, nous, communistes, qu'il faut écouter les salariés et leurs syndicats, qu'il faut écouter les élus locaux et l'ensemble des populations.

Cent quatre-vingts milliards, c'est l'argent public dépensé soit-disant pour l'emploi. En réalité, il est détourné et sert à aggraver la précarité et le chômage.

Les énormes ressources budgétaires peuvent donc être utilisées autrement. C'est pourquoi ce que nous proposons, c'est une véritable alternative populaire.

Seul le travail des hommes crée des richesses. Dégager de l'argent pour les salaires, l'école, l'emploi, la formation, la santé, le logement, la recherche est une exigence de justice, mais aussi d'efficacité nouvelle. Il s'agit de lier l'accroissement des dépenses pour les travailleurs, les familles et le développement des productions nouvelles. Seul le travail des hommes crée des richesses. Accroître les dépenses pour la formation des travailleurs, augmenter leur salaire, c'est assurer le développement de productions nouvelles dans notre pays.

Quand les salaires progressent, les gens consomment davantage, ce qui contribue à la bonne marche de l'économie.

Pour répondre à une hausse de la consommation, une politique ambitieuse d'investissements dans des capacités de productions nouvelles, modernes, avec créations d'emplois qualifiés, serait nécessaire. Un pays comme la France le peut, ce qui contribuerait à réduire nos importations. L'exemple de l'Allemagne est éloquent, où le coût de la main-d'œuvre est de 30 p. 100 supérieur au nôtre.

Les salariés sont d'autant plus efficaces quand ils sont bien formés, respectés, qu'ils participent en citoyens responsables aux choix qui conditionnent l'emploi et déterminent les conditions de travail.

Une entreprise est toujours plus forte quand elle est composée de salariés appelés à travailler ensemble, se sentant pleinement impliqués dans cette activité collective : la recherche de qualité, l'objectif de produire mieux des objets et des services moins chers, avec une durée de vie plus longue.

Cette orientation implique un relèvement significatif des bas salaires et la fixation du S.M.I.C. à 7 000 francs par mois. Cette amélioration pour les salariés du privé comme pour les agents publics est une condition de la relance économique.

En second lieu, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique industrielle différant radicalement de celle qui prédomine aujourd'hui. Cela suppose de s'attaquer aux exigences de la rentabilité capitaliste et aux exportations de capitaux.

Produire français, démocratiser l'économie afin que notre peuple puisse conquérir la maîtrise du développement national, coopérer dans l'intérêt mutuel avec les autres pays, et notamment ceux du tiers monde, telles sont les grandes lignes de cette politique.

Dans les industries de base - sidérurgie, chimie, bois, matériaux, construction et réparations navales - il faut mettre en place de véritables filières de productions assurant l'exploitation et la transformation des ressources naturelles, les cohérences et la complémentarité régionales.

Il faut reconstruire une puissante industrie des machines, en développant les coopérations entre les groupes et les P.M.I. de la mécanique, de la recherche à la production, et en impliquant les groupes premiers utilisateurs.

Redresser l'industrie automobile implique de lancer de nouveaux véhicules de qualité, accessibles à une clientèle populaire, mais aussi de conquérir les industries de poids lourds, de cars et de bus, de la moto et des équipements automobiles.

La coopération de Renault, Peugeot et des électroniciens français, d'une part, la reconquête des industries d'équipement automobile en coopération avec les autres industries de base, d'autre part, sont des priorités stratégiques pour consolider le secteur automobile.

Dans l'électronique, il faut relever les défis en utilisant et en développant nos atouts - télécommunications, logiciels, équipements de santé, espace - et redresser ainsi les secteurs des composants, de l'informatique et de la productique.

Voilà quelques orientations qui conditionnent la croissance économique. En contribuant à lutter contre le chômage, elles permettraient d'assurer durablement un financement équilibré de la sécurité sociale. D'ailleurs, dans l'exposé des motifs de la loi du 19 avril 1946 portant généralisation de la sécurité sociale, le ministre communiste Ambroise Croizat...

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** On remonte au déluge !

**M. Fabien Thiérmé.** ... déclarait : « Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité. »

Aujourd'hui, la sécurité sociale est à la croisée des chemins. Le patronat a bien compris qu'il pouvait profiter de l'occasion pour porter un coup décisif aux fondements mêmes de la sécurité sociale.

Le déficit actuel, qui est une conséquence directe de la politique d'emploi menée par le patronat, ne saurait être un prétexte pour promouvoir l'austérité et rationner les soins. En particulier, la contribution sociale généralisée aggrave les inégalités, puisque l'essentiel en sera supporté par les salariés. Nous proposons de faire payer une cotisation aux revenus financiers au taux normal de 13,6 p. 100, ce qui rapporterait plus de 40 milliards de francs à la sécurité sociale.

Une politique budgétaire de gauche, pour être efficace et rigoureuse, doit affirmer une priorité incontestable à l'éducation et à la formation en transférant à leur profit 40 milliards de francs des dépenses de surarmement. Les budgets sociaux, qui ont des implications économiques directes, comme la santé, le logement, les transports, la recherche, devraient voir leurs crédits progresser plus que le P.I.B. et être à l'origine de la création d'emplois.

La dernière exigence est celle de la démocratie et de la transparence. Il faut, dans ce domaine, donner aux salariés, aux comités d'entreprise, aux délégués du personnel dans les entreprises publiques et privées les moyens de dire leur mot

sur l'utilisation des avantages fiscaux accordés aux entreprises, pour faire des propositions en matière d'investissement en France et de création d'emplois. Les organismes représentatifs du personnel et les élus locaux doivent également être informés pleinement sur l'utilisation des fonds publics consacrés à la formation professionnelle et à la réinsertion.

Est-ce que, vraiment, la citoyenneté à l'entreprise fait si peur que toute transparence reste exclue, ce qui a pour seule conséquence de prolonger la gabegie et les abus ?

Madame le Premier ministre, les députés communistes ne voteront pas la motion de censure de la droite qui agit pour priver la France des atouts que constituent les entreprises nationales face à la concurrence. Mais dénoncer la nocivité de la politique économique et sociale de la droite, c'est rappeler une évidence. Il est autrement plus important de montrer qu'une politique différente est possible. Mais tout dépend du rassemblement des forces populaires.

Ils sont nombreux, les travailleurs, qui, en France, font vivre chaque jour l'union sans exclusive sur les lieux de travail, pour rassembler dans les luttes. Ils répugnent à toute compromission politicienne, tout accord de sommet ou tour de passe-passe électoraliste qui perpétuerait un pouvoir à l'identique pour une politique semblable.

Le parti communiste a pris toute sa part dans les événements majeurs de ce siècle : le Front populaire, la Libération, la lutte contre les guerres coloniales. La jeunesse d'aujourd'hui peut y reconnaître son idéal et sa générosité. C'est seulement quand il est influent que des avancées sociales significatives ont pu être obtenues. Les gens en difficulté savent qu'ils ont toujours eu l'appui des militants communistes français. Cet enracinement dans le peuple, ses souffrances et ses luttes pour la dignité, aucune campagne anticommuniste n'est capable de les détruire.

En France, il n'est pas d'autre issue politique envisageable qu'un Gouvernement et une majorité des forces de gauche. Tout dépend donc des millions d'hommes et de femmes qui sont la gauche.

Ces femmes et ces hommes qui ont à cœur de faire vivre l'union et la démocratie au quotidien pour réaliser le changement peuvent compter sur la force loyale que constitue le parti communiste français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Régis Perbet.** A Moscou !

**M. le président.** La parole est à M. Léon Bertrand.

**M. Léon Bertrand.** Monsieur le président, madame le Premier ministre, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les différents discours que j'ai entendus et ma position de dernier orateur inscrit me renforcent dans ma conviction qu'un constat général de la situation s'impose.

Chaque jour, les journaux étalent en grand titre le malaise grandissant de notre peuple qui n'arrive plus à faire entendre sa voix par un Etat qu'il s'est pourtant librement et démocratiquement choisi.

Les personnels de santé, déçus de leur autorité de tutelle, menacent de rendre leurs cartes d'électeurs. Les agriculteurs, dans leur mécontentement, rejettent avec brutalité les représentants de l'Etat, qui n'apparaissent que porteurs de vaines paroles et de promesses non tenues. La justice, bafouée, s'interroge sur sa légitimité. La déliquescence gagne toutes les strates de la société jusqu'au Parlement, qui, réduit au rôle de chambre d'enregistrement, ne sait plus s'opposer aux manœuvres d'un Gouvernement rompu aux subtilités de la procédure parlementaire.

Déliquescence morale de notre société et révélation des pires comportements humains : criminalité, racisme, démagogie sans limites, combat au nom d'intérêts exclusivement particuliers sont devenus notre lot quotidien.

Le manque général de tolérance, de compréhension d'autrui, la disparition de la mesure et de la réflexion sont notre constat d'échec.

De notre scène politique ? Il suffit d'en faire le tour pour constater que sa culture étriquée n'est que le reflet d'une crise générale de notre société.

Crise générale, crise sociale, mais aussi crise morale qui nous touche tous, à tous les niveaux. L'Etat est déconsidéré, et avec lui tous les rouages qui devraient le faire fonctionner. Le Gouvernement ne représente plus que lui-même. Les élus, noyés sous l'avalanche des directives de leurs états-majors,

sont coupés de leurs électeurs. L'administration, à tous les niveaux, est devenu partisan et sectaire. Quant au peuple, la base sur laquelle reposait notre système, n'ayant plus ni références ni valeurs, il préfère purement et simplement s'exclure en bouclant les urnes.

Le régime politique que nous vivons actuellement mobilise en nous ce qu'il y a de pire, alors qu'il n'est pas, et de loin, le reflet de ce que nous méritons.

En effet, on peut dire que les peuples ont les hommes politiques qu'ils méritent. C'est vrai, mais jusqu'à un certain moment.

Les hommes politiques sont le miroir d'une société. Réciproquement, la société est le miroir de ses hommes politiques. Or il est clair que notre peuple ne veut plus de l'image qui lui est renvoyée. Il est clair que les citoyens sont de plus en plus dégoûtés.

Cette répulsion se retourne contre le pouvoir qu'ils ont démocratiquement mis en place. « Quand les peuples cessent d'estimer, ils cessent d'obéir ».

Que constate le peuple ? A quelques mois des élections, presque toute activité politique, débats parlementaires compris, est dénaturée par le combat préélectoral et le souci d'attirer l'électeur désespéré. Il n'y a plus de limites au dénigrement ou à la diffamation des adversaires politiques. Le souci d'impartialité et d'efficacité, le sens du bien commun, cèdent le pas au calcul partisan. Ouvrir le feu sur ceux qui se réclament d'une autre tendance est considéré comme naturel. Soutenir un gouvernement lorsque l'un de ses textes peut servir le bien commun est considéré comme une honte. Mais c'est un mérite que de lui décocher systématiquement des coups bas. Chacun accuse l'autre de complot, d'incompétence, de passé douteux et d'intentions obscures. On se heurte partout à la démagogie. Même l'aspiration légitime d'un peuple à son identité devient un enjeu pour le pouvoir.

Il est encore temps aux hommes de devoir, de raison et de bonne volonté de parler de responsabilité et de morale. Il leur appartient d'assumer le marasme actuel de notre société de choisir et de proposer une voie, de déterminer un avenir, de donner une assurance et de faire revivre l'espoir.

Nous portons tous la responsabilité de l'état moral de notre société, et le tourbillon qui nous entraîne risque d'emporter ceux qui, par crainte des risques encourus, ne voudront pas réagir. Ont tort ceux qui croient que la politique est avant tout une manipulation du pouvoir et de l'opinion publique, que la morale en est exclue.

Cette politique arriviste porte en elle ses propres germes de destruction et de mort. Qu'on se souvienne qu'une politique sans conscience n'est que ruine de la nation. La seule vraie politique digne de ce nom, et la seule que je consens à pratiquer, est la politique au service du prochain, au service de la communauté.

Notre éthique politique ne peut être fondée que sur la générosité. Elle ne peut se traduire que par l'exercice de la responsabilité de tous envers tous.

Aujourd'hui, au moment où nous débattons, le peuple de France est dans la rue et il exprime son malaise, son mal-vivre. Aussi, cette motion de censure déposée sur un budget, est plus qu'un symbole. C'est un acte de solidarité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

J'ai choisi de me situer en dehors de tout parti...

**M. Henri Emmanuelli.** On ne le dirait pas ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Léon Bertrand.** ... pour être libre d'accepter ou de refuser des textes soumis au Parlement par ceux qui ont été désignés pour diriger l'Etat. Et, en ce sens, j'entends assumer les conséquences de ce choix.

Mais, aujourd'hui, j'adhère à cette motion de censure, car, pour moi, elle va plus loin que censurer le Gouvernement, elle censure un système dépassé, qui ne doit sa survie qu'à des artifices procéduriers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cela, je le déplore et je le refuse.

**M. Francis Delattre.** Il est courageux !

**M. Léon Bertrand.** Censurer le Gouvernement est également censurer un budget médiocre et sans ambition. Il frappe de plein fouet les plus fragiles de notre société, ceux qui ont le plus besoin de nous.

J'en veux pour preuve la ligne budgétaire unique permettant de financer l'habitat dans les départements d'outre-mer, qui vient de subir une baisse de plus de 10 p. 100, alors que nous savons que l'habitat est justement un moyen efficace de cohésion sociale.

Ne pas voter la censure, c'est accepter de pratiquer ce que je viens de dénoncer. Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, mon vote sera clair.

Triste fin de siècle ! Comme le disait déjà Fénelon en son temps (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) : « La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé, sans provision »... et, aujourd'hui, sans infirmières ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le Premier ministre.

**Mme Edith Cresson, Premier ministre.** Mesdames, messieurs les députés de l'opposition, enfin, oserai-je dire, vous vous êtes mis d'accord sur un texte ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Albin Juppé.** Vous ne lisez pas assez, madame !

**Mme le Premier ministre.** Après tant d'atermoiements, tant d'hésitations, tant de proclamations,...

**M. Jean-Louis Goessdoff.** Pas de provocation !

**Mme le Premier ministre.** ... où est passée la censure promise par l'opposition contre la politique internationale du Gouvernement ?

**M. Jean-Luc Reitzer.** Il s'est censuré lui-même !

**Mme le Premier ministre.** Elle a probablement été escamotée par la peur que vous avez de faire étalage de vos divisions sur l'Europe. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Patrick Ollier.** Et Chevènement !

**Mme le Premier ministre.** Car vous n'êtes pas d'accord. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Que sont devenues les censures sur le budget...

**M. Francis Delattre.** Et vous, vous êtes d'accord avec les communistes ?

**Mme le Premier ministre.** ... décidées lors de vos diverses journées parlementaires ? Elles ont été abandonnées...

**M. Jean-Luc Reitzer.** Mais non !

**Mme le Premier ministre.** ... face à la gageure de demander toujours plus de dépenses et toujours moins d'impôts !

Je ne répondrai pas à la lettre de votre censure parce que, comme vous, je sais qu'il ne s'agit que d'un prétexte. Mais ce prétexte je le saisis volontiers.

A l'issue d'une semaine présentée par certains comme celle de tous les dangers, ce texte me donne l'occasion d'adresser à nos compatriotes un message de mobilisation et d'espoir, au-delà des inquiétudes, des hésitations ou des doutes qu'il vous plaît tant d'exploiter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert Pandraud.** Est-ce nous qui exploitons les 2,7 millions de chômeurs ?

**Mme le Premier ministre.** Croyez-vous sérieusement que la radicalisation des discours, l'exagération des difficultés, la récupération de tous les mécontentements permettraient d'éviter les questions auxquelles nous sommes tous confrontés ?

**M. Jean-Paul Charié.** Dites cela au Président de la République !

**Mme le Premier ministre.** M. Barrot a dit tout à l'heure qu'il ne voulait pas hurler avec les loups. Où sont les loups ?

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Là, à gauche !

**Mme le Premier ministre.** Ceux que j'entends hurler sont à droite !

**M. Patrick Ollier.** Merci Chevènement !

**M. Robert Pandraud.** Les loups sont dans la ville !

**Mme la Premier ministre.** Ce qui vous importe ici ce n'est pas de proposer des solutions. Les solutions ne vous intéressent pas et d'ailleurs vous n'en proposez aucune. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Vous n'êtes d'accord ni sur le contenu, ni sur les alliances. Vous cherchez plutôt à accentuer les inquiétudes, à les utiliser.

**M. Gérard Léonard.** Cela n'est même pas nécessaire !

**M. Patrick Ollier.** Votre politique y suffit !

**Mme la Premier ministre.** Et l'appel pathétique lancé par le président du groupe du R.P.R. aux députés communistes pour qu'ils votent la censure...

**M. Michel Meylan.** Ils vont le faire ! Ils réfléchissent !

**Mme la Premier ministre.** ... donn : une certaine impression de malaise. La somme du cynisme et du ridicule n'a jamais grandi personne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Dégagée du souci de répondre à une politique alternative, puisque vous n'en formulez aucune, je m'en tiendrai à réfuter quelques-unes de vos critiques.

Vous voudriez faire croire que nous sommes dans « la » crise. (« Oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. Jean-Paul Charié.** Si ce n'est pas dans autre chose !

**M. Henri Emmanuelli.** Toujours élégant, monsieur Charié !

**Mme la Premier ministre.** Mais l'expression de revendications sociales, qui a été fréquente dans le passé, ne saurait se confondre avec une crise sociale. Les éditoriaux polémiques ne sont pas les prémices d'une crise politique et il ne suffit pas de le dire ou de le proclamer pour qu'il en soit ainsi.

De quelle crise sociale il peut être question...

**M. Alain Juppé.** Allez voir dans la rue, madame ! C'est incroyable d'entendre des choses pareilles !

**M. Francis Delattre.** Quittez les Champs-Élysées ! Allez acheter votre pain !

**M. Patrick Ollier.** Prenez le métro et vous verrez !

**Mme la Premier ministre.** ... quand les syndicats sont reçus à Maignon afin de discuter d'un plan pour l'emploi qui reprend nombre de leurs suggestions ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Les syndicats, je les ai reçus. Nous avons discuté du plan pour l'emploi, et nous sommes tombés d'accord.

**Un député du groupe Union pour la démocratie française.** Essayez de prendre le train ce soir !

**Mme la Premier ministre.** Doit-on parler de crise sociale ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) lorsqu'une très difficile négociation comme celle sur les rémunérations dans la fonction publique aboutit à ouvrir de nouvelles perspectives à la politique contractuelle ? (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Moi, je souhaite la politique contractuelle.

**M. Francis Delattre.** C'est nouveau ça ! Vous avez inventé la politique contractuelle ! Première nouvelle !

**Mme la Premier ministre.** Pourquoi ? Parce que les choses se passent dans un climat d'apaisement. Parce que c'est ce qui permet d'avancer.

C'est seulement lorsque les problèmes de rémunérations seront réglés de façon raisonnable, que l'on pourra discuter des conditions de travail, de la formation, de la nécessaire adaptation de l'administration à la vie quotidienne et d'un certain nombre de pesanteurs existantes.

Mais si nous n'avons pas ce dialogue contractuel, nous ne pouvons pas faire progresser les choses. J'ai d'ailleurs été sensible à ce que certains d'entre vous ont dit sur divers dysfonctionnements ; nous voulons nous y attaquer, grâce à ce dialogue qui a été réamorcé.

Est-ce une crise quand les partenaires de l'assurance maladie font une déclaration commune avec l'Etat pour maîtriser les dépenses de santé ? Cela non plus ne s'était pas passé depuis longtemps ! Or il s'agit tout de même de l'un des grands défis auxquels nous sommes confrontés.

On peut se demander sur quels indicateurs sociaux objectifs s'appuient vos proclamations, étant donné que le nombre de jours perdus pour fait de grève sont en France parmi les plus faibles d'Europe et qu'ils sont, en ce moment, parmi les plus faibles de notre histoire sociale.

**M. Patrick Ollier.** Et c'est aujourd'hui que vous dites cela !

**Mme la Premier ministre.** Confondre l'image de la crise avec la crise, c'est peut-être une confusion à la mode, c'est peut-être un procédé médiatique, mais cela reste une confusion.

**M. Alain Calmat.** C'est une hallucination !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Tout va bien !

**Mme la Premier ministre.** Si l'erreur est involontaire, c'est la preuve de beaucoup de légèreté. Si elle est voulue, c'est une tentative de manipulation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Il y a, c'est vrai, des revendications. Le Gouvernement les écoute. Le Gouvernement les entend. Le Gouvernement les discute.

**M. Francis Delattre.** Il les arrose aussi !

**Mme la Premier ministre.** Mais ces revendications, vous le savez, ne sont pas toutes compatibles. C'est le rôle de l'Etat que d'arbitrer. Il y a beaucoup de démagogie à droite (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)... quand on feint de soutenir les revendications des infirmières et que, dans le même temps, on appelle à la manifestation des praticiens libéraux contre la maîtrise des dépenses de santé (*Mêmes mouvements*)...

**M. Michel Meylan.** Il faut appeler le S.A.M.U. !

**Mme la Premier ministre.** ... et que l'on déclare, comme M. Juppé il y a un instant à la tribune, que les prélèvements en matière de cotisations sociales sont trop élevés !

**M. Pierre Mazeaud.** Il a raison !

**Mme la Premier ministre.** Justement, comme il a raison, nous devons maîtriser les dépenses de santé.

**M. Alain Juppé.** Nous vous expliquerons comment faire ! C'est ce que M. Balladur a fait en 1986 !

**Mme la Premier ministre.** C'est ce à quoi nous nous sommes appliqués dans cet accord avec la caisse d'assurance maladie.

Il y a beaucoup d'inconséquence à se poser en champions du libéralisme anti-étatique et à demander toujours plus d'interventions de l'Etat...

**M. Pierre Mazeaud.** Ce n'est pas un langage de Premier ministre !

**Mme la Premier ministre.** ... pour administrer les marchés agricoles. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Mesdames, messieurs les députés, je vous demande de faire preuve d'un peu de calme, s'il vous plaît !

Il faut distinguer entre les mouvements sociaux qui appellent le dialogue et les exactions qui n'appellent de réponses qu'en termes d'ordre public.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est pour cela que vous avez tout accordé hier !

**Mme le Premier ministre.** C'est le rôle de l'Etat que de faire respecter l'ordre républicain. Je veux qu'il soit clair pour chacun que l'Etat le fera. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Bien entendu, vous êtes visiblement déçus de n'avoir pu récupérer politiquement la manifestation rurale du 29 septembre (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*), dont le calme a fait honneur à ses organisateurs.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est un aveu !

**Mme le Premier ministre.** Après avoir entendu M. Vasseur, je me demande si vous n'essayez pas de vous rattraper en courant derrière des minorités violentes...

**M. Jacques Baumel.** Quelle tristesse !

**Mme le Premier ministre.** ... auxquelles le Gouvernement oppose la fermeté de la loi républicaine. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Si c'était le cas, vous feriez un bien mauvais choix et un très mauvais calcul.

**M. Jean-Paul Charié.** Provocatrice !

**Mme le Premier ministre.** Les agriculteurs ont besoin d'un langage de vérité et de raison. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Ils n'ont que faire du soutien démagogique...

**M. Philippe de Villiers.** Au secours ! Rocard revient !

**Mme le Premier ministre.** ... de ceux qui, par ailleurs, veulent ouvrir nos frontières à tous les vents libéraux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) J'ai entendu les discours prononcés à Paris, lors de la réunion des partis libéraux, dans lesquels il était question d'ouvrir les frontières à toutes les importations de viandes des pays de l'Est ! Oui, cela je l'ai entendu ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jacques Godfrain.** C'est faux !

**M. Robert-André Vivien.** Ce sont des ragots, pas un discours de chef de gouvernement !

**Mme le Premier ministre.** S'il vous plaît, monsieur Vivien, voulez-vous vous taire et arrêter de hurler ! Vous m'empêchez de parler et vous empêchez vos amis d'entendre !

Depuis le mois de juin, et en dehors du fait que la participation de l'Etat aux charges agricoles a augmenté de près de 7 p. 100, les agriculteurs ont bénéficié de nombreuses mesures compte tenu de la situation très difficile dans laquelle se trouve l'élevage. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous prie d'adopter une attitude non pas même simplement courtoise mais je dirai un peu plus républicaine. Je vous en prie, écoutez Mme le Premier ministre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Je ne l'entends même pas du fauteuil de la présidence. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jean-Paul Charié.** Du trottoir, on ne l'entend pas non plus !

**M. Robert-André Vivien.** Qu'elle parle dans le micro !

**M. le président.** Madame le Premier ministre, vous avez la parole.

**Mme le Premier ministre.** Peut-être ne voulez-vous pas entendre, et à ce moment-là il faut sortir ! Mais si vous voulez entendre, il ne faut pas hurler ! C'est clair !

En dehors de l'augmentation de 7 p. 100 de la participation de l'Etat aux dépenses agricoles...

**M. Patrick Ollier.** C'est faux !

**Mme le Premier ministre.** ... un certain nombre de mesures ont été prises : le PARA-bovin, l'accélération de la procédure pour les calamités agricoles, la réforme du foncier non bâti, les mesures sur les cotisations sociales, la prime à la vache allaitante. Toutes ces mesures, qui représentent une somme de 1,8 milliard, ont été prises rapidement.

**M. Jean-Paul Charié.** Le ministre de l'agriculture a dit le contraire hier !

**M. Robert-André Vivien.** Mettez-vous d'accord entre vous !

**Mme le Premier ministre.** Il y aurait aussi - en tout cas, vous le dites - une crise politique.

**M. Jean-Luc Reitzer.** C'est vrai !

**Mme le Premier ministre.** Vous avez vraiment peu de mémoire. Si l'usage de l'article 49 de la Constitution équivalait à une crise politique, les élections présidentielles de 1981 auraient dû avoir lieu en 1979.

**M. Jacques Baumel.** Qu'est-ce que cela veut dire ?

**M. Pierre Mazeaud.** On n'a rien compris !

**M. le président.** D'aucuns ne comprennent pas qui n'écoutent pas.

**M. Pierre Mazeaud.** Non, nous écoutons !

**M. le président.** Vous couvrez la voix du Premier ministre !

**M. Robert-André Vivien.** Et la sono ?

**M. le président.** Il ne s'agit pas d'un réglage de micro. Il s'agit de vociférations excessives. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Madame le premier ministre, vous avez la parole.

**Mme le Premier ministre.** Certes, j'ai la parole, mais je suis peu entendue puisque, sur certains bancs, siègent des spécialistes du hurlement : M. Mazeaud et M. Vivien, entre autres.

**M. Robert-André Vivien.** J'ai seulement dit que j'essayais de comprendre.

**Mme le Premier ministre.** Cessez de hurler et de vous comporter comme des collégiens ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas de votre âge. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Un tel comportement est ridicule. Si les Français vous voyaient, ils voteraient encore moins !

**M. Pierre Mazeaud.** Parlez-nous donc de la Constitution !

**M. Jean-Paul Charié.** Qu'est-ce que vous avez contre les collégiens, madame le Premier ministre ?

**M. Robert Pandraud.** Nous sommes tous des collégiens ! (*Sourires.*)

**Mme le Premier ministre.** Absolument !

L'impatience et peut-être la présomption ne sauraient justifier une modification des échéances électorales normales. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Ah !

**Mme le Premier ministre.** Quelle que soit l'envie de certains parmi vous, mesdames, messieurs de l'opposition, le Gouvernement est en place jusqu'en 1993. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**Mme le Premier ministre.** C'est peut-être ça qui vous rend morose !

La morosité, tel est, mesdames, messieurs les députés, le terme le plus souvent avancé pour témoigner de l'état d'esprit de nos compatriotes aujourd'hui. Cette morosité, il faut savoir l'entendre et la mesurer lorsqu'elle traduit un sentiment d'inquiétude.

**M. Robert-André Vivien.** On n'entend plus rien !

**M. Bernard Derosier.** Mettez votre sonotone !

**Mme le Premier ministre.** Mais il faut la combattre lorsqu'elle engendre ou accompagne le découragement.

Car, mesdames, messieurs, nous devons d'abord garder à l'esprit la place de la France. Et je ne sais pas si vous vous rendez compte que vous représentez la France. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Michel Meylan.** Et vous ?

**Mme le Premier ministre.** Notre pays compte parmi les premiers du monde pour sa richesse économique et industrielle...

**M. Pierre Mazeaud.** Tout va bien !

**Mme le Premier ministre.** ... son rayonnement politique et diplomatique (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), sa capacité de défense. Sachons en être fiers !

Il faut que chacun prenne conscience des potentialités de notre pays et donc des réalisations qui sont à notre portée si nous savons nous rassembler et nous mobiliser.

Si je rappelle cela, ce n'est pas pour tomber dans l'autosatisfaction et encore moins pour justifier un immobilisme politique et social à l'opposé de mes convictions et de mon action.

Sachons, au contraire, mesurer et comprendre les inquiétudes qui s'expriment dans l'opinion, les difficultés réelles et les appréhensions ressenties devant une société qui se transforme et un monde qui bouge.

Il est de mon devoir d'indiquer aux Français les chances de notre pays. Il est encore plus de mon devoir d'agir pour surmonter les difficultés que nous rencontrons.

Ces difficultés, quelles sont-elles ? Quels sont les moyens mis en œuvre par mon gouvernement pour y faire face ?

Première préoccupation : l'emploi. Vous le savez, j'ai eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, j'entends mener une politique qui privilégie la production de biens et de services pour s'attaquer au chômage.

**M. Jean-Louis Goasdouff.** Tiens, vous avez changé de politique !

**Mme le Premier ministre.** C'est le sens profond du plan P.M.E.-P.M.I. Je rappelle que les P.M.E.-P.M.I. représentent deux tiers des emplois en France. Il faut canaliser l'épargne vers les fonds propres des entreprises afin de leur permettre de financer leurs investissements et leur croissance. Pourquoi ? Parce que, sans renforcement du tissu industriel, il est illusoire de penser développer l'emploi.

C'est pourquoi ce plan transfère sur les bénéfices de l'activité productive l'avantage fiscal accordé aux profits de la spéculation financière.

**M. Robert-André Vivien.** On sait très bien que vous n'en avez rien à « cirer » de la Bourse, mais quand même !

**Mme le Premier ministre.** Ce sont ainsi douze milliards qui passent de la sphère financière vers la sphère productive. Telle est la première illustration de ma politique pour l'industrie. Vous pourriez la soutenir ; vous la censurez.

**M. Francis Delattre.** Tout à fait !

**Mme le Premier ministre.** Les dirigeants et les salariés des entreprises apprécieront. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Le plan emploi a insisté sur les besoins de formation des victimes de l'échec scolaire. Le 25 septembre dernier, le conseil des ministres a présenté une réforme sur le développement de la formation en alternance visant à accroître en cinq ans d'au moins 400 000 le nombre des jeunes entrant dans ce régime.

**M. Pierre Mauroy.** Bravo !

**Mme le Premier ministre.** Depuis mon arrivée, j'ai systématiquement recherché une meilleure adéquation entre les besoins du pays et notre système de formation. Cette action avait été commencée avant. Les baccalauréats professionnels

mis en place connaissent un très grand succès et permettent d'ailleurs de trouver des emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je suis sensible aux préoccupations de M. Barrot à ce sujet.

Cette action, vous auriez pu la soutenir, vous la censurez. Les jeunes apprécieront ! (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jean-Luc Reitzer.** Quelle démagogie !

**Mme le Premier ministre.** Seconde préoccupation : la maîtrise des flux migratoires et la réussite de la politique d'intégration.

Je tiens à remercier votre assemblée du vote largement positif que vous avez émis en adoptant la loi sur le travail clandestin. J'ai exposé à cette occasion les principes qui guident mon action. Ils me semblent ancrer le débat que connaît notre pays hors de toutes les dérives, des démagogies petites ou grandes qui, si l'on n'y prenait garde, risqueraient d'emporter avec elles la République tout entière.

**M. François Hollande.** Très bien !

**Mme le Premier ministre.** Cette action calme et déterminée, vous pouviez la soutenir ; vous la censurez. Les républicains apprécieront ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mazeaud.** C'est de la provocation !

**M. Jean-Luc Reitzer.** En 1993, les Français apprécieront !

**M. Jean-Louis Goasdouff.** Trois millions de chômeurs !

**Mme le Premier ministre.** La troisième préoccupation à laquelle nous devons tous être sensibles, c'est celle de l'avenir de notre système de santé et de protection sociale. Les questions que celui-ci pose sont graves, elles peuvent devenir dramatiques.

Nous avons cru être à l'abri de ces fléaux qui, au cours des siècles, ont emporté brutalement des vies en nombre immense. Nous voyons aujourd'hui qu'il nous faut à nouveau lutter avec une ardeur redoublée et mobiliser les moyens qui assurent à tous des soins de qualité.

**M. Robert-André Vivien.** Ce sont des mots ! Où sont les crédits ?

**Mme le Premier ministre.** Dès lors, maîtriser les dépenses de santé devient un véritable enjeu de société : c'est l'accès de tous à une médecine de qualité qui est en cause.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Eh oui !

**Mme le Premier ministre.** C'est pourquoi je félicite l'ensemble des partenaires sociaux de leur accord récent au sein de la caisse nationale d'assurance maladie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il s'agit là d'un accord historique que j'entends mettre en œuvre dans un esprit de concertation.

Dans le même esprit, je veux m'attaquer aux difficultés que rencontrent les personnes âgées dépendantes.

**M. Alain Calmat.** Très bien !

**Mme le Premier ministre.** J'ai l'intention d'agir avec tous les partenaires concernés pour mettre en place des solutions innovantes, solidaires, qui assurent l'avenir.

Cette action, au lieu de la soutenir, vous voulez la censurer. Les assurés sociaux apprécieront ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Francis Delattre.** C'est déjà fait !

**M. Hubert Falco.** Ils sont dans la rue !

**M. Pierre Mazeaud.** Nous censurons les « solutions innovantes » !

**Mme le Premier ministre.** Enfin, mesdames, messieurs, nous sommes confrontés aux restructurations des espaces où, de façon simultanée, le rural et l'urbain posent leurs problèmes et nous exposent bien des détresses.

Le premier temps de notre réponse, c'est celui de la solidarité sur le territoire, et je crois qu'aucun gouvernement n'a autant fait en ce domaine. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Et Rocard ? Il n'a rien fait ?

**Mme le Premier ministre.** Mais nous avons tous conscience qu'il faut agir au-delà.

La maîtrise de l'aménagement du territoire est au cœur de nos préoccupations.

Je sais que les décisions de décentralisation de services publics que j'ai déjà prises, et celles que je prendrai dans les semaines qui viennent, recueillent de nombreux appuis sur tous les bancs de cette assemblée, au moins de manière implicite.

**M. Robert Pandraud.** Ah bon ?

**Mme le Premier ministre.** J'espère que vous aurez à cœur de freiner les critiques de ceux qui ne pensent qu'à Paris au détriment de la banlieue ou de la province. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Jacques Toubon.** Vous parlez de Jack Lang ?

**Mme le Premier ministre.** Beaucoup d'énergie sera nécessaire : j'espère pouvoir compter sur la vôtre ! Ces rappels ne résument ni ne couvrent l'ensemble de mon action. J'aurai bientôt l'occasion de vous faire part des nouveaux projets auxquels le Gouvernement s'attachera avec le souci de les mener à bien. Dans cette assemblée, je dispose, le Gouvernement dispose d'une majorité. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Elle est relative, mais elle est forte...

**M. Pierre Mazeaud.** Lajoinie debout !

**Mme le Premier ministre.** ... et, surtout, elle n'a jamais fait défaut. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Patrick Ollier.** Vive l'union de la gauche !

**Mme le Premier ministre.** Ne tentez pas, mesdames, messieurs de la droite, de précipiter les échéances.

**M. Francis Delattre.** Allez chercher le gourou !

**Mme le Premier ministre.** J'ai déjà dit que la France n'y avait pas intérêt, mais vous-même n'êtes pas d'accord entre vous.

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** C'est faux ! Des élections !

**Mme le Premier ministre.** Les mois qui viennent ne seront pas de trop pour que vous arrêtiez un programme, une stratégie, des alliances, et même le choix de vos candidats !

**M. Hubert Falco.** Chevènement !

**M. Rudy Salles.** Regardez-vous !

**Mme le Premier ministre.** A entendre, encore tout récemment, certaines accusations de personnalités pourtant réputées pour leur modération...

**M. Francis Delattre.** Ce n'est pas possible ! Allez chercher le gourou !

**Mme le Premier ministre.** ... à entendre les griefs que vous formulez les uns contre les autres et les qualificatifs que vous échangez, on peut affirmer que vous n'êtes pas au bout de vos peines. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Hubert Falco.** Et Chevènement ?

**M. Jean-Luc Reitzer.** Chevènement et Mauroy !

**Mme le Premier ministre.** La Constitution préserve l'exécutif de ces variations d'humeur et des rêveries de M. Vasseur. Elle donne le temps de faire et de réaliser, et c'est ce temps que je demande aux Français.

**M. Robert Pandraud.** Et le gourou ?

**Mme le Premier ministre.** J'ai reçu mandat du Président de la République de mener l'action du Gouvernement. Je revendique d'être jugée sur mes résultats, ceux du Gouvernement, ceux de la majorité.

**M. Pierre Mazeaud.** Où est Chevènement ?

**Mme le Premier ministre.** J'en appelle à votre responsabilité et, à travers vous, à celle des Français que vous représentez.

**M. Eric Raoult.** Ils sont majoritaires !

**Mme le Premier ministre.** La tâche est immense...

**M. Pierre Mazeaud.** Ça, c'est vrai !

**Mme le Premier ministre.** ... mais la France a su, en dix ans, depuis la première élection de François Mitterrand, se mettre en situation de profiter d'une conjoncture internationale plus favorable.

Notre pays, malgré ce que vous dites, n'est pas en déclin. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Il va même très bien !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Il est en faillite !

**Mme le Premier ministre.** Il ne peut, il ne doit pas y avoir d'abandon devant le chômage. Les Français...

**M. Robert Pandraud.** Vont devoir payer !

**Mme le Premier ministre.** ... travaillent au moins autant et aussi bien que leurs principaux partenaires.

**M. Francis Delattre.** Bravo !

**Mme le Premier ministre.** Nous ne sommes pas un petit pays, ni en Europe, ni dans le monde, et si une gestion vertueuse de notre économie s'impose...

**M. Robert Pandraud.** Ne parlez surtout pas de vertu ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Mme le Premier ministre.** ... nous ne manquons pas d'ambition.

Nous devons être forts parmi les forts, être les premiers partout. Il n'y a pas de secteur industriel qui ne soit adapté au génie français. Simplement, à certaines époques, des investissements ont manqué ou des formations étaient mal adaptées. Et, aujourd'hui, les jugements qui sont formulés par les milieux économiques sur la gestion de notre pays sont, malgré ce que vous dites, extrêmement positifs.

**M. Henri Bayard.** Trois millions de chômeurs !

**Mme le Premier ministre.** Nous avons mis longtemps pour y parvenir car nos traditions en matière économique n'étaient pas les bonnes. Nous avons redressé la situation. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) et ce n'est pas aujourd'hui, après avoir infléchi des habitudes que nous avons pratiquées pendant des décennies, qu'il faut relâcher l'effort.

Les Français, mesdames, messieurs les députés de la droite, ne sont pas dupes de vos incohérences et de vos exagérations. (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Vous croyez ou vous feignez de croire qu'il suffit d'être contre le Gouvernement. Espérant le déstabiliser, tout vous paraît bon, y compris les injures et les insultes, qui ne vous grandissent pas, permettez-moi de vous le dire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Regardez les membres du groupe socialiste : ils sont atterrés par votre discours !

**Mme le Premier ministre.** En prenant la tête du parti du découragement, vous négligez la France qui croit en elle, lucide sur ses faiblesses mais sûre de ses forces.

La politique que je mène est celle du progrès fondé sur les forces vives du pays. Je la veux efficace et généreuse, dans la concertation et dans le dialogue.

**M. Rudy Salles.** Vous n'êtes pas crédible !

**Mme le Premier ministre.** Ne perdons pas de temps.

Vous repousserez, mesdames, messieurs les parlementaires, cette motion de censure. Le pays attend de nous, du Gouvernement et du Parlement...

**M. Pierre Mazeaud.** Il attend votre départ !

**Mme le Premier ministre.** ... responsabilité, détermination et action. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

**M. Francis Delattre.** C'est un grand soulagement !

**M. le président.** Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je précise que, conformément à la loi organique du 7 novembre 1958, les délégations de vote doivent être notifiées avant l'ouverture du scrutin.

Mmes et MM. les députés disposant d'une telle délégation peuvent faire vérifier au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je leur rappelle qu'ils doivent remettre aux secrétaires du bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégant, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégant, après s'être munis d'un bulletin de couleur blanche à leur nom et, le cas échéant, d'une consigne de vote « pour » au nom de leur délégant.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre D.)

**M. le président.** Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Le scrutin est ouvert.

Il sera clos à dix-huit heures vingt.

(Le scrutin est ouvert à dix-sept heures trente-cinq.)

**M. le président.** Je rappelle à nos collègues secrétaires qu'ils ne doivent déposer dans l'urne que des bulletins de couleur blanche et des consignes de vote « pour ».

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers dix-huit heures quarante-cinq.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures vingt, est reprise à dix-huit heures quarante sous la présidence de M. Laurent Fabius.)

#### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

**M. le président.** La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion de censure ..... 289

Pour l'adoption ..... 264

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Luc Reitzer.** C'est dommage pour la France !

**M. Jean Auroux.** Les dépités de l'opposition !

**M. Patrick Ollier.** On en reparlera dans un an !

**M. Alain Cizmat.** Soyez bon perdants !

**M. Jean-Luc Reitzer.** Nous gardons le sourire !

2

#### LOI DE FINANCES POUR 1992

(DEUXIÈME PARTIE)

#### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

#### AGRICULTURE ET FORÊT. - B.A.P.S.A. (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et de la forêt, et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Ce matin, l'Assemblée a continué la phase des questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Marie Leduc.

**M. Jean-Marie Leduc.** Monsieur le ministre de l'agriculture et de la forêt, M. Jean-Pierre Bouquet s'associe à moi pour vous poser cette question qui concerne un sujet qui a déjà été longuement évoqué dans cette assemblée.

Infléchir les dispositions de Bruxelles plutôt que de le mettre en œuvre en bloc, réformer l'Europe verte plutôt que de subir la loi de nos partenaires et concurrents commerciaux dans le cadre des négociations du G.A.T.T., tout cela me paraît constituer les principes réalistes qui ont guidé votre action à Luxembourg. Le « oui » sous conditions marque bien votre volonté à cet égard.

Il est vrai qu'avec une production de 56 millions de tonnes de céréales pour une consommation humaine et animale largement inférieure, la France ne peut pas organiser son agriculture de façon auarcique.

La solution réside dans la négociation avec Bruxelles contre un blocage frileux de la Commission. Toutefois, cette attitude suscite des interrogations : ne risque-t-elle pas de pénaliser notre agriculture la plus compétitive et, par là même, les intérêts de la France ? Les baisses de prix seront-elles compensées ? Les débouchés industriels, comme le bioéthanol et le diester, ne risquent-ils pas d'être compromis ? Bref, les interrogations ne manquent pas, monsieur le ministre.

Quelles assurances pouvez-vous nous apporter ce soir en l'état actuel du dossier ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

(M. Georges Hage remplace M. Laurent Fabius au fauteuil de la présidence.)

#### PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE,

vice-président

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.

**M. Louis Mermaz,** ministre de l'agriculture et de la forêt. Monsieur le député, les amendements très substantiels que nous avons défendus pour refuser des baisses de 35 p. 100

sur les céréales, 15 p. 100 sur la viande et 10 p. 100 sur le lait, visent à infléchir très sensiblement les propositions de la Commission.

Mais la France est un pays qui inscrit son rôle économique dans le cadre des échanges internationaux, et j'apprécie que vous l'ayez souligné. Sur les 56 millions de tonnes de céréales qu'elle produit, elle exporte 32 millions de tonnes, dont 18 millions vers les onze autres pays de la Communauté et 14 millions vers les pays tiers. Donc, nous ne pouvons pas vivre repliés sur nous-mêmes.

**M. Georges Lemoine.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Nous ne sommes plus à l'époque de Méline, même si son œuvre a sans doute été utile, malgré certains excès.

La France doit aujourd'hui inscrire son action agricole dans le cadre d'une compétition internationale, mais à condition que les règles en soient honnêtes et que nous ne soyons pas directement confrontés à des prix mondiaux qui sont des prix de guerre économique. C'est pour cela que nous voulons défendre la préférence communautaire et l'unité des prix.

Je pourrais faire la même démonstration en ce qui concerne la viande. Nous en produisons plus de 6 millions de tonnes, dont 1,2 million pour l'exportation. Là aussi, nous avons besoin d'échanges. D'ailleurs, la France profite largement, même aujourd'hui, quelle que soit la dureté de la crise, des échanges qui s'inscrivent à l'intérieur de la Communauté.

Nous sommes prêts à accepter certaines baisses de prix pour nous rapprocher des cours mondiaux, à condition qu'elles soient compensées par des aides à l'hectare. Ce mécanisme ne mettra pas en danger les exploitations les plus compétitives, mais il permettra de lutter contre la désertification, en attribuant des aides diversifiées aux exploitations installées sur ces 45 p. 100 du territoire national que Bruxelles reconnaît comme zones défavorisées. L'expression peut sembler rude : « zone connaissant des handicaps » ; elle ne signifie pas pour autant que ces régions, par leurs paysages et leurs traditions, ne soient pas, elles aussi, de grande valeur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Paul Duvaléix.

**M. Paul Duvaléix.** Monsieur le ministre, la production de tabac bénéficie - ou lui est soumise, c'est selon - du système du *deficiency payment*, c'est-à-dire qu'elle donne lieu à l'octroi d'une prime versée par la Communauté au premier transformateur. Mais cette prime va, ni plus ni moins, dans la poche du producteur et fait partie intégrante du prix. Elle est fixée chaque année par variété et par pays, puisqu'elle compense la différence entre le prix communautaire et le prix du marché mondial. Evidemment, ce système établi en 1970 est coûteux pour la Communauté, mais ce ne sont pas les producteurs qui l'ont choisi et ils n'en portent pas la responsabilité.

La Commission - dans un souci, sans doute, d'économie - propose de planifier cette prime en écus dans l'ensemble de la Communauté, ce qui serait évidemment grave pour les pays dits du Nord de l'Europe, parmi lesquels la France est classée. La prime est en effet plus forte dans ces pays parce que les coûts de production y sont plus élevés que dans les pays du Sud, Grèce ou Espagne, par exemple.

Cette planification est proposée par la Commission pour 1993. Il en résulterait une diminution de la prime de 22 à 39 p. 100 pour les principales variétés cultivées dans la Communauté. Sachant que cette prime représente 70 p. 100 du prix payé aux producteurs, il est facile d'imaginer que la culture du tabac disparaîtrait immédiatement des pays du Nord de la Communauté, y compris le nôtre. Mais la consommation, il faut bien le savoir, n'en serait pas pour autant modifiée.

**M. Germain Gengenwin.** Bien sûr !

**M. Paul Duvaléix.** Cette culture est concentrée dans certaines régions, notamment dans votre département de l'Isère, monsieur le ministre, mais aussi dans celui de M. Alain Bonnet, qui est assis à côté de vous, puisque la Dordogne est le premier producteur. On pourrait citer encore d'autres départements, du Sud-Ouest ou de l'Alsace...

**M. Germain Gengenwin.** Le Bas-Rhin !

**M. Paul Duvaléix.** ... pour lesquels la disparition du tabac serait une catastrophe économique et sociale.

**M. Edmond Alphandéry.** Ajoutez le Maine-et-Loire !

**M. Paul Duvaléix.** Et plus généralement l'Ouest, que je connais bien, monsieur Alphandéry.

Monsieur le ministre, si nous sommes d'accord sur la nécessité de s'orienter vers une planification de cette prime dans l'optique de 1993, il convient néanmoins de reporter cette décision afin de pouvoir planifier en même temps les coûts de production. Je suis convaincu que vous défendrez cette cause auprès de la Communauté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, la tabaculture française est aujourd'hui confrontée à deux problèmes : celui de la reconversion variétale et celui de la mise en place d'une nouvelle organisation commune de marché.

Pour ce qui concerne la reconversion variétale, on sait que les consommateurs ont tendance à délaisser les cigarettes brunes au profit des cigarettes blondes. Afin de favoriser cette reconversion, le ministère de l'agriculture a développé depuis dix ans un ensemble d'actions. Ainsi, en 1991, le budget consacré à l'office chargé du tabac a été augmenté de 50 p. 100, passant de 10 à 15 millions de francs. Ces actions portent notamment sur l'expérimentation de nouvelles variétés, et le ministère de l'agriculture entend poursuivre cette politique.

Pour ce qui est de la nouvelle organisation commune de marché, une remise en ordre de l'O.C.M. tabacole semble s'imposer plus que jamais, à la fois pour stopper le dérapage budgétaire et pour mettre fin à des pratiques anormales. Pour ce faire, la Commission des Communautés semble s'orienter vers la mise en place de quotas de production répartis par groupes de variétés et par pays.

En revanche, il serait tout à fait inacceptable pour nous que des pays comme la France, qui n'ont aucune responsabilité dans le développement des excédents tabacoles, et donc dans l'inflation budgétaire, aient à subir l'effet de mesures rigoureuses remettant en cause leur propre production.

**M. Germain Gengenwin.** Très bien !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je veillerai donc à ce que le quota prévu pour la France soit suffisant et tienne compte des efforts de reconversion accomplis par notre tabaculture depuis une dizaine d'années.

**M. Alain Bonnet.** Très bien !

**M. le président.** Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean-Luc Reitzer.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Monsieur le ministre, par-delà les différences qui nous opposent, par-delà votre budget que vous nous présentez si habilement qu'on pourrait le croire en augmentation avec des crédits qui baissent, le vrai problème qui nous est posé est un problème de société : voulons-nous encore une véritable agriculture en France ?

Si la réponse est oui, le Gouvernement aurait dû faire de l'agriculture une priorité nationale, ce que vos crédits, manifestement, démentent. A titre individuel, tout le monde le reconnaît, vous faites preuve de bonne volonté. Mais vous n'êtes malheureusement pas écouté par vos collègues du Gouvernement et, surtout, c'est une bonne volonté fataliste.

Ainsi, la réforme de la politique agricole commune risque d'être mortelle si elle est appliquée à des régions qui, jusqu'à présent, ont été relativement épargnées. Je me dois de faire entendre ici la voix des céréaliers du Haut-Rhin, département que j'ai l'honneur de représenter. Sur les 9 450 exploitations qu'on y dénombre, 4 900 vivent des activités céréalières, avec des rendements relativement bons, de 80 à 120 quintaux à l'hectare, résultat essentiellement dû à l'irrigation. Mais là où le bât blesse, c'est que la surface agricole utile moyenne n'y est que de 27 hectares. Si baisse des prix il doit y avoir - et c'est bien ce que prévoit la réforme de la politique agricole commune - ces exploitations de faible superficie risquent d'être ruinées.

Dès lors, ma question sera simple. Etes-vous prêt à confirmer la volonté du Gouvernement de faire preuve de la plus grande fermeté dans les négociations, notamment en ce qui concerne les références à partir desquelles seraient versées les compensations des baisses de prix ?

Surtout, monsieur le ministre, j'aimerais vous entendre dire que vous souhaitez obtenir un délai supérieur aux cinq années dont vous avez parlé. Cinq ans, c'est bien trop court. Sur dix ans, on aboutirait à des baisses de prix annuelles pour les céréales de l'ordre de 3 p. 100, ce qui serait déjà difficilement supportable pour nos exploitants.

Si vous vous battez avec la force et la conviction que tout le monde vous connaît, vous arriverez encore à sauver notre agriculture céréalière. Sinon, des dizaines et des dizaines de milliers d'agriculteurs supplémentaires seront réduits à la misère.

**M. Patrick Ollier.** Très juste !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** En ce qui concerne la réforme de la politique agricole commune, il faut se garder de tout esprit de système. C'est d'ailleurs à cela que vous m'invitez, monsieur le député, et je partage votre point de vue : il faut beaucoup de pragmatisme, si l'on veut véritablement épouser le terrain.

Les mécanismes généraux de calcul des aides, que j'ai déjà décrits et que vous connaissez s'appliqueront dans votre département et en Alsace comme ailleurs. Le véritable débat, lorsqu'on envisage des situations départementales ou régionales, porte sur les critères qui seront retenus pour délimiter les futures régions à l'intérieur desquelles seront modulées les aides directes aux exploitations. C'est un travail qui va mobiliser la commission des experts pendant de longs mois.

Le Haut-Rhin, par exemple, bénéficie de rendements élevés pour la culture du maïs. Nous devons en tenir compte afin que ce département ne soit pas pénalisé par la mise en œuvre du nouveau régime.

Quoi qu'il en soit, la délimitation des ressorts d'application de la réforme devra se faire en tenant compte de la diversité des régions françaises et sans qu'un cadre communautaire contraignant nous soit imposé. C'est bien le principe que j'ai l'intention de défendre. Naturellement, nous mènerons la concertation indispensable avec les professionnels.

Vous me proposez d'étaler la baisse des prix sur une période plus longue que cinq ans. Je ne suis pas en mesure de vous répondre immédiatement. J'attire cependant votre attention sur le fait que si nous voulions avoir quelque chance de reconquérir une partie du marché communautaire aujourd'hui envahi par les produits de substitution aux céréales, il faut tout de même, non pas descendre au niveau du prix mondial, qui est un prix de combat, mais s'en rapprocher dans une certaine mesure.

Par ailleurs, ce budget comporte des priorités. J'en citerai quatre.

La première est l'aide à tout le secteur de la viande bovine, en faveur duquel des moyens de plus en plus importants sont et seront mobilisés, notamment avec le plan d'urgence et avec les mesures du plan d'adaptation que je vous ai présentées hier après-midi à la tribune de l'Assemblée nationale, mesures qui ont, depuis, trouvé un grand écho puisque le Président de la République a bien voulu les faire connaître, et avec quel éclat !

Avec l'aide au secteur bovin, les trois autres priorités de ce budget sont l'installation des jeunes, l'enseignement et la recherche.

**M. le président.** La parole est à M. Amaucé Lepercq.

**M. Arnaud Lepercq.** Monsieur le ministre, le dispositif relatif au gel des terres a entraîné en France le dépôt de 56 000 dossiers, représentant 500 000 hectares environ, qui viennent s'ajouter aux 165 000 hectares concernés par le gel quinquennal.

Dans mon département, la Vienne, ce sont près de 50 000 hectares qui font l'objet de dossiers en instance. Or, à ce jour, les circulaires et mesures d'application ne sont pas encore connues par les A.D.A.S.E.A., alors que les agriculteurs doivent décider d'urgence, puisque nous sommes fin octobre, si oui ou non ils ensemencent leurs terres.

D'autre part, le décret n° 88-1049 du 18 novembre 1988 ne subordonnant pas l'octroi de la prime au gel à la localisation des terres au seul siège de l'exploitation, il est possible à un agriculteur installé dans une région céréalière à haut rendement d'acquiescer, pour les geler, des terres cultivées au moment de l'achat dans une région moins productive et où le coût du foncier est faible.

Je me permettrai donc de vous poser quatre questions.

Premièrement, ne croyez-vous pas qu'il eût été plus judicieux pour l'économie nationale et l'aménagement du territoire de reconverter ces surfaces stérilisées vers des productions industrielles permettant, par exemple, de produire de l'éthanol ou du diester ? Quels sont les moyens consacrés à cette action dans votre budget ?

Deuxièmement, pensez-vous pouvoir, dans les tout prochains jours, donner des informations et des instructions précises aux A.D.A.S.E.A., afin que les agriculteurs puissent prendre leurs décisions de gel en toute connaissance de cause ?

Troisièmement, êtes-vous disposé à remédier d'urgence à cette lacune du décret de 1988 que j'ai mise en évidence, afin que le déséquilibre du monde rural ne soit pas dramatiquement accéléré ?

Enfin, en ce qui concerne le triage à façon - moyen de diminuer les charges d'exploitation, ce qui devient une impérieuse nécessité - pouvez-vous nous apporter quelques apaisements dans la mesure où une harmonisation des réglementations européennes en la matière est en vue ?

Sur ces quatre questions, monsieur le ministre, les agriculteurs et moi-même attendons vos réponses avec beaucoup d'intérêt. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le député, vos questions sont très importantes mais très différentes.

Comme vous le savez, les déclarations d'assolment effectuées avant le 31 juillet dernier montrent que 56 000 producteurs français, qui représentent une surface emblavée de 3,6 millions d'hectares, dont les trois quarts en céréales, se sont déclarés intéressés par le gel de terres. Il s'agit d'exploitations de taille importante, avec une orientation grande culture très marquée, situées principalement dans le Bassin parisien et dans le centre de la France. Ces exploitants devront confirmer, pour le 15 décembre prochain, qu'ils souhaitent effectivement geler une partie de leurs sols destinés aux grandes cultures.

Le dispositif a été confié à l'O.N.I.C., qui le met en œuvre en étroite relation avec le C.N.A.S.E.A. et les structures départementales correspondantes, les A.D.A.S.E.A. Je veillerai, s'il y a des retards - et je vous remercie de me le signaler - à ce que les instructions nécessaires soient données très rapidement aux A.D.A.S.E.A.

Vous craignez que le gel des terres ne donne lieu à des opérations de rachat ou de location de terres situées dans des régions moins fertiles par des agriculteurs de régions plus favorisées. Le but de ces opérations serait bien sûr, pour leurs instigateurs, de préserver leur potentiel de production dans les zones les plus fertiles tout en bénéficiant de primes de jachère.

Je tiens à vous rassurer sur ce point, puisque le régime de gel des terres instauré au mois d'avril pour 1991 prévoit que seules les terres exploitées l'année précédente par le même agriculteur pourront lui donner droit à indemnisation pour mise en jachère. Je veillerai à ce que les mesures soient prises pour éviter que cette situation, qui serait perverse, ne puisse également se produire dans les années qui suivront, si un dispositif de gel des terres, comme c'est probable, est maintenu. D'ailleurs, je puis vous dire que la profession et les syndicats agricoles l'entendent exactement ainsi.

Vous avez également posé le problème du triage à façon. Le phénomène des semences de ferme est actuellement réglementé en France, au titre du droit public, par une décision connue sous le nom d'accord du 4 juillet 1989, qui autorise les agriculteurs à utiliser leur production de céréales ou de protéagineux pour ensemencer leur exploitation, pourvu que le nettoyage du produit soit réalisé avec les moyens propres de l'exploitation dans le cadre de l'entraide, telle qu'elle est étroitement définie par la loi complémentaire agricole de 1962.

Au titre du droit privé, la jurisprudence établie depuis les arrêts en première instance et en appel de la cour de Nancy en 1987 et 1988, en application de la loi pour la protection des obtentions végétales de 1971, le permet également dans le cadre de cette réglementation.

L'ensemble de ce dispositif vise à préserver les intérêts de la filière des semences de céréales et des protéagineux dont la rentabilité est très réduite du fait de la concurrence du produit de consommation.

La législation du triage à façon, affranchi des charges imposées aux producteurs de semences - contrôles en culture et à l'usine, rémunération des agriculteurs multiplicateurs, études techniques nécessaires à la mise en marché d'une nouvelle variété, obligation d'offrir un large éventail variétal aux agriculteurs -, compromettra-t-elle, estime-t-on, la création et la diffusion du progrès génétique dont les agriculteurs ont un besoin impératif pour conserver leur compétitivité au niveau mondial et pour répondre aux exigences de plus en plus élevées en matière d'environnement. Tolérance et résistance aux maladies et aux parasites requièrent des moyens de sélection coûteux.

Cette réglementation que je vous ai décrite de la manière la plus administrative, j'en conviens, donne lieu à des contrôles qui sont mal acceptés par les contrevenants - et, apparemment par M. Alain Bonnet que j'entends murmurer (*Sourires*) - en premier lieu, par ceux qui exercent la fonction de trieur à façon. Des manifestations se sont d'ailleurs produites contre les locaux du groupement national interprofessionnel des semences - le G.N.I.S. - et les contrevenants utilisent, tous, les recours juridiques disponibles contre les amendes dont ils risquent d'être frappés. Néanmoins, une prise de conscience, me semble-t-il, se fait jour chez un certain nombre d'agriculteurs. La nécessité de ne pas sacrifier l'avenir à long terme pour des économies à plus court terme - en réalité, plus réduites qu'elles n'apparaissent - semblerait s'imposer progressivement.

**M. Arnaud Lopercq.** Trois fois le foncier !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Mais une négociation est d'ores et déjà entamée au sein du conseil des Communautés européennes pour établir la réglementation communautaire du droit des obtenteurs.

La Commission a d'ailleurs entrepris, à ce propos, début septembre, une concertation avec toutes les familles professionnelles concernées. Au moment où ces décisions s'engagent et du fait de l'extrême diversité des situations nationales dans la Communauté, il est important, je pense, d'affirmer notre volonté de maintenir la compétitivité de la filière des semences, car la France y a largement contribué.

Nous sommes à l'origine, vous le savez, d'une évolution très forte à Bruxelles du droit dans tout ce qui concerne la qualité et les sélections. Mais il faut éviter pour autant de pénaliser les agriculteurs qui utilisent pour leur propre compte leur propre production de céréales. A ce titre, j'ai donc demandé, dans l'attente de la mise au point du cadre communautaire définitif, que l'accord du 4 juillet soit complété par un dispositif rendant possible, sous certaines conditions l'achat en commun, par des coopératives d'utilisation du matériel agricole - les C.U.M.A. -, du matériel nécessaire à ce triage de leurs céréales pour les agriculteurs qui le veulent et pour leur usage personnel.

Vous m'excuserez de cette réponse longue et technique, c'est un sujet délicat dont d'ailleurs les agriculteurs m'ont souvent personnellement entretenu.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le ministre, ma question concerne, une fois de plus, les maisons familiales et rurales.

Nous avons cru comprendre, en lisant un journal de province aujourd'hui, que la libération des terres agricoles par les exploitants âgés de plus de cinquante-cinq ans serait accélérée. Nous souhaitons que ce soit l'occasion de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs. Mais qui dit installation dit formation pour que ces jeunes agriculteurs soient les plus efficaces possible dans leur exploitation.

Cette formation est dispensée par les lycées agricoles, établissements publics et privés, mais aussi par les maisons familiales et rurales. Lors de leur assemblée générale, à laquelle j'assistais à la fin du printemps dernier, elles ont entendu une voix officielle leur annoncer que le décret les aménageant serait publié dans les semaines qui allaient suivre. Aujourd'hui, il ne l'est toujours pas ! Quand on sait qu'il implique une augmentation de crédits de l'ordre de 20 p. 100 et quand on voit que la ligne budgétaire concernant

les maisons familiales et rurales n'est en augmentation que de 2 p. 100, on est en droit de se poser des questions sur votre véritable intention de le signer.

Cette question étant la dernière, permettez-moi, monsieur le ministre, d'aborder un sujet plus vaste, et de votre réponse peut dépendre le vote ou le refus par notre groupe de votre budget. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

La nuit dernière nous avons discuté ; nous avons fait valoir nos arguments. Or, aujourd'hui encore vous avez maintenu vos positions sur le montant du budget initialement prévu, que bien peu sur ces travées voteraient avec joie. Pourtant des rotatives imprimaient dans un journal provincial des propos qui allaient à l'encontre même de ceux que vous défendiez ici.

La question que je vous pose est simple : avez-vous prévu, pour concilier ces propos et vos chiffres, un rectificatif dès ce soir ?

**M. Patrick Ollier et M. Arnaud Lopercq.** Très bien !

**M. Jacques Godfrain.** Pouvez-vous abonder ces propos, louables peut-être, mais qui ne sont exprimés qu'en termes d'intention ?

Allez-vous, monsieur le ministre, faire que ce budget soit repoussé ? Allons-nous le voter en deuxième lecture ? Allez-vous réserver le vote ?

Ma question qui portait initialement sur les maisons familiales et rurales se voit, par les événements qui se sont produits cette nuit et aujourd'hui, élargie à un sujet fondamental qui intéresse non pas seulement les députés de l'opposition, mais aussi tous les députés sur ces travées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Limouzy.** En l'état, nous ne voterons pas le budget !

**M. Bruno Bourg-Broc.** Suspens !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Vous avez été nombreux au cours de la discussion du budget de l'agriculture et de la forêt à m'interroger sur les subventions versées aux maisons familiales, ce qui témoigne de l'importance du dossier. Cet intérêt que vous portez à ce sujet, je le partage avec vous.

Je rappelle que la loi de décembre 1984 pose de manière claire le fondement des relations de l'Etat avec l'enseignement privé, loi que la représentation nationale - vous vous en souvenez - a d'ailleurs votée à l'unanimité.

Il faut indiquer le rôle et l'importance des maisons familiales irremplaçables dans l'enseignement agricole sur le terrain.

Leur bonne insertion dans le milieu rural est, à cet égard, un gage d'efficacité que nous reconnaissons tous. Les maisons familiales continueront, nous en sommes certains, à permettre à beaucoup de jeunes du monde rural d'y préparer une bonne insertion professionnelle et d'élever leur niveau de qualification. Leur pédagogie, fondée notamment sur l'alternance est un système original, qui permet aux jeunes de se former, de se préparer aux réalités de la vie professionnelle tout en poursuivant leur scolarité. Je note d'ailleurs qu'au moment où le Gouvernement entend développer l'apprentissage par la voie de l'alternance, les maisons familiales constituent une bonne référence.

Sur le plan de leur financement, dont les modalités font l'objet de plusieurs questions de votre part, les subventions versées aux centres de rythme approprié sont notamment liées à un calcul forfaitaire des salaires des enseignants de ces centres. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1992, ce calcul sera fixé par référence au coût moyen, pour l'Etat, des postes d'enseignant des établissements privés de temps plein classique et un projet de décret correspondant est actuellement en préparation à la suite d'une concertation avec les représentants des établissements privés.

Y aura-t-il une rétroactivité qui remontera au 1<sup>er</sup> janvier 1991, comme vous l'avez demandé ? Cette question a fait l'objet d'une demande du ministère de l'agriculture et de la forêt. Elle est en ce moment en discussion et sera soumise à l'arbitrage du Premier ministre.

Les subventions versées aux centres de rythme approprié sont par ailleurs liées au taux d'encadrement professoral. Les programmes d'enseignement des B.E.P.A. et des C.A.P.A.

ayant été modifiés, le nombre d'heures d'enseignement a été porté pour les cycles de formation de 480 à 600 heures en maisons familiales. Le taux d'encadrement professoral doit en conséquence être modifié et sera porté de 1,45 à 1,77. La modification réglementaire est en cours, mais je peux indiquer que les dotations inscrites au chapitre 43-22 ont été calculées pour supporter cette dépense supplémentaire.

Vous m'avez posé une autre question sur l'intégration au présent budget des propositions faites par le Président de la République dans une interview donnée au *Journal du Centre*. D'ailleurs, vous me l'avez posée avec une fausse naïveté qui témoigne de votre maîtrise du débat parlementaire. (*Sourires.*)

Permettez-moi de vous faire remarquer que le plan d'adaptation, je l'ai présenté hier après-midi du haut de cette tribune. Peut-être avez-vous eu un moment d'inattention ! Ce matin, plusieurs de vos collègues ont eu vraiment la grande patience d'accepter que j'en lise le résumé qui figure dans le compte rendu analytique.

J'ajoute, monsieur Limouzy, que j'avais déjà présenté ce plan tel quel à l'occasion du débat agricole devant le Sénat, le 10 octobre.

**M. Jacques Limouzy.** Je ne vous ai pas condamné !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Et les principales mesures figuraient dans le mandat qui m'avait été donné par le Premier ministre, pour demander la réforme de la politique agricole commune.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Il n'y a rien de neuf !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Pour répondre à M. Mazeaud, je rappelle que le Président de la République fixe les orientations. Et, soyez tranquille, c'est bien sous son impulsion et sous sa haute autorité que le Gouvernement conduit la politique de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Patrick Ollier.** Il les fixe après que vous les ayez décidées ?

**M. Jacques Limouzy.** Vous partagez tout avec nous et vous n'additionnez rien !

**M. le président.** Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Agriculture et forêt » des états B et C ainsi que les crédits du budget annexe des prestations sociales agricoles.

#### ÉTAT B

##### *Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)*

« Titre III : 135 501 005 ;  
« Titre IV : - 1 520 832 061. »

#### ÉTAT C

##### *Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)*

#### TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 147 194 000 ;  
« Crédits de paiement : 68 697 000. »

#### TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 380 290 000 ;  
« Crédits de paiement : 587 735 000. »

#### BUDGET ANNEXE DES PRESTATIONS SOCIALES AGRICOLES

« Crédits ouverts à l'article 46 au titre des services votés : 81 755 827 458 francs ;  
« Crédits ouverts au paragraphe II de l'article 47 au titre des mesures nouvelles : 1 700 172 542 francs. »

La parole est à M. le ministre.

**M. Patrick Ollier.** Qui va demander la réserve !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur le président, le Gouvernement demande la réserve des votes sur les crédits de la ligne « Agriculture et forêt », des états B et C, ainsi que sur ceux du B.A.P.S.A. ouverts à l'article 46 et au paragraphe II de l'article 47.

**M. Jacques Limouzy.** On ne va pas voter ? -

**M. Patrick Ollier.** Nous sommes privés du droit de vote !

**M. le président.** La réserve est de droit.

#### Après l'article 84

**M. le président.** En accord avec la commission des finances, j'appelle maintenant trois amendements tendant à insérer des articles additionnels après l'article 84.

M. Philippe Vasseur a présenté un amendement, n° 58, ainsi rédigé :

« Après l'article 84, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera, avant l'ouverture de la seconde session ordinaire de 1991-1992, un rapport relatif à l'amélioration des prestations d'invalidité agricole. Ce rapport précisera :

« - l'évolution du nombre de personnes concernées au cours des dix dernières années ;

« - le coût d'une mesure de rattrapage du différentiel entre le niveau des pensions et celui de l'inflation depuis trois ans ;

« - le coût de la majoration pour tierce personne en faveur des retraités de plus de soixante ans. »

La parole est à M. Philippe Vasseur.

**M. Philippe Vasseur.** Monsieur le ministre, j'ai parlé des pensions d'invalidité en termes qui ont été jugés un peu vifs ; je voudrais le faire maintenant de façon un peu plus calme.

Un problème réel se pose en matière de pensions d'invalidités agricoles. Je souhaite, dans la mesure où cet amendement peut être jugé recevable par la commission des finances, que le Gouvernement nous présente un rapport l'année prochaine sur les pensions d'invalidité. Tout le monde y gagnerait.

Je ne pense pas que cette proposition puisse paraître provocante. Il serait bon, ne serait-ce que pour le rôle que nous pouvons jouer au Parlement, qu'un tel amendement soit adopté.

**M. Jean-Luc Reitzer.** Et cela ne vous coûtera pas un centime !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** L'amendement que vous venez de défendre, monsieur Vasseur, a pour objet de demander au Gouvernement un rapport sur divers problèmes touchant les pensions d'invalidité servies par le régime agricole.

J'ai bien noté les questions qui vous préoccupent et je partage votre souci.

Les conditions d'attribution de ces pensions ont été récemment assouplies à la suite de la loi d'adaptation agricole. Vous souhaitez, par cet amendement, attirer l'attention du Gouvernement sur d'autres aspects de ces pensions, notamment leur évolution et le problème important du recours à la tierce personne.

Je m'engage, lors de la discussion du prochain B.A.P.S.A., à vous fournir tous les éléments que vous souhaitez sur ces questions.

En ce qui concerne cet amendement, je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission des finances ?

**M. Alain Bonnet, suppléant M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'agriculture et la forêt.** Favorable.

**M. Patrick Ollier.** Très bien !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 58. (*L'amendement est adopté.*)

**M. le président.** Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

M. Alphanféry a présenté un amendement, n° 61, ainsi rédigé :

« Après l'article 84, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement déposera sur le bureau de l'Assemblée nationale, avant le 31 décembre 1992, un rapport détaillé exposant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur selon l'origine du revenu des familles. Le rapport détaillera notamment les procédures de calcul des bourses attribuées aux enfants d'agriculteurs et étudiera si celles-ci ne donnent pas lieu à une discrimination à leur encontre. »

La parole est à M. Edmond Alphanféry.

**M. Edmond Alphanféry.** Monsieur le ministre, cet article additionnel me permet d'attirer votre attention sur l'attribution des bourses à des étudiants de l'enseignement supérieur issus des milieux agricoles. Nous connaissons de plus en plus de jeunes étudiants, enfants d'agriculteurs, dont les parents sont souvent très endettés et connaissent les plus graves difficultés. Or, la circulaire ministérielle du 25 mai 1990 ne tient pas compte des amortissements des emprunts dans le calcul du revenu des agriculteurs et leurs enfants n'ont plus droit aux bourses. Ils sont donc doublement pénalisés.

Vous avez d'ailleurs répondu à une question écrite de l'un de nos collègues sur ce sujet. Je souhaite une enquête approfondie sur cette affaire. Vous avez évoqué des objections techniques intéressantes. Il serait bon - je le dis sans aucune polémique - que cette affaire soit éclaircie de façon à s'assurer que les étudiants issus des milieux agricoles ne soient pas défavorisés par rapport à leurs homologues issus d'autres milieux. C'est l'objet de mon article additionnel.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial suppléant.** Je vous prie d'excuser l'absence du rapporteur de la commission des finances, M. Tavernier.

La commission des finances n'a pas examiné cet amendement.

Les modalités sont les mêmes pour le calcul des bourses que dans l'éducation nationale.

**M. Patrick Ollier.** A titre personnel, vous êtes pour !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Les conditions d'attribution de bourses aux étudiants de l'enseignement supérieur sont strictement les mêmes que celles appliquées à l'éducation nationale. Elles sont attribuées sur critères sociaux et dépendent du revenu déclaré des parents. En ce qui concerne les enfants d'agriculteurs, il est procédé comme pour les enfants d'artisans et de commerçants.

Les règles suivantes sont adoptées.

Dans le cas des revenus soumis au régime forfaitaire, c'est la prise en compte du forfait.

Dans le cas des revenus soumis au régime réel d'imposition, il est pris en compte, eu égard au caractère de ces activités, la moyenne des revenus des trois dernières années.

Telles sont, monsieur le député, les modalités d'attributions des bourses de l'enseignement supérieur qui font ressortir que les enfants d'agriculteurs ne sont pas, semble-t-il, défavorisés par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles.

**M. Edmond Alphanféry.** Pas sûr !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Je suis toujours prudent, comme les agriculteurs.

**M. Edmond Alphanféry.** Vous avez raison !

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Compte tenu de ces informations, vous comprendrez, monsieur le député, qu'en définitive il ne paraît pas opportun de faire figurer une telle disposition dans la loi de finances. J'espère que vous voudrez bien en convenir avec moi et que vous accepterez de retirer votre amendement, ce qui n'interdit pas que nous poursuivions nos investigations, vous et moi.

**M. le président.** La parole est à M. Edmond Alphanféry.

**M. Edmond Alphanféry.** Il ne s'agit en aucun cas d'engager une polémique ni de pousser le Gouvernement à présenter un rapport qu'il n'a pas envie de présenter. Monsieur le ministre, si vous m'assurez que vos services feront une étude suffisamment détaillée et convaincante, je veux bien retirer mon amendement. Mais je prétends qu'il y a là un

problème qui mérite un examen particulier. J'ai vu beaucoup de cas difficiles et certains de mes collègues sont dans le même cas.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Nous veillerons, monsieur le député, à faire cette étude et à vous la communiquer ainsi qu'à tous les membres du Parlement.

**M. le président.** L'amendement, n° 61, est retiré.

M. Alphanféry a présenté un amendement, n° 62, ainsi rédigé :

« Après l'article 84, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement fera une communication au Parlement avant le 31 décembre 1991 pour exposer les solutions qu'il envisage de trouver, conformément à l'engagement du ministre de l'agriculture, pour faire face à la suppression des crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale. Car cette décision met en péril 56 centres de formation professionnelle, 1 000 stagiaires et 3 300 étudiants. »

La parole est à M. Edmond Alphanféry.

**M. Edmond Alphanféry.** Monsieur le ministre, de très nombreux collègues de tous les groupes de l'Assemblée vous ont interrogé sur la suppression des crédits du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale, car ces crédits concernent 56 centres de formation professionnelle, 1 000 stagiaires, 3 300 étudiants. Pour ma part, j'ai été saisi de ce problème par l'école supérieure d'agriculture d'Angers qui est très inquiète parce qu'une telle suppression remet en cause non seulement des stages déjà engagés mais aussi des filières de formation pour l'avenir. Cette suppression est contraire aux orientations générales du Gouvernement en faveur de l'apprentissage.

Pour les stages en cours, votre réponse est claire, vous allez dégager les crédits nécessaires. En revanche, pour l'avenir, vous nous avez laissé espérer une réponse positive mais vous avez laissé pour l'instant le problème en suspens.

Je souhaite que, dans un délai que je laisse à votre appréciation, avant le 31 décembre, par exemple, vous nous expliquiez comment vous allez procéder et quels moyens vous allez mettre en œuvre pour assurer la pérennisation de ces actions indispensables au monde agricole.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Alain Bonnet, rapporteur spécial suppléant.** La commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Ainsi qu'en témoigne le compte rendu analytique de la troisième séance d'hier, M. le ministre a indiqué que les stages 1991-1992 seraient financés et qu'une solution positive serait trouvée pour 1992.

Alors, écoutons le ministre !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'agriculture et de la forêt.** Monsieur Alphanféry, cette question nous a, en effet, beaucoup préoccupés au cours de ce débat. Vous demandez, par voie d'amendement, qu'une communication soit faite avant le 31 décembre 1991 pour exposer les solutions retenues.

Comme vous, je suis très attentif aux problèmes soulevés par la suppression, dès 1991, du crédit de 56 millions de francs - 26 millions pour le fonctionnement des centres et 30 millions pour la rémunération des stagiaires - qui nous était transféré du budget du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. D'autres ministères, d'ailleurs, ont connu les mêmes difficultés. Mme le Premier ministre et Mme Martine Aubry, ministre du travail et de l'emploi, s'en sont préoccupés.

Ces actions de formation professionnelle, par leur qualité et leur sérieux, assurent aux stagiaires une qualification homologuée et une très bonne insertion professionnelle.

Pour les stages mis en place en 1991 et se poursuivant sur l'année 1992, le fonctionnement des centres, la rémunération des stagiaires et leur couverture sociale sont désormais assurés, ce qui garantit donc le déroulement normal des formations engagées. Et heureusement !

Quant aux actions de formation, à caractère national, qui seraient initiées en 1992, leur agrément et leur financement vont être examinés et prochainement arrêtés, avec le ministère du travail, en fonction des disponibilités budgétaires. Je

garde l'espoir d'une solution positive mais ne peut vous l'annoncer tant qu'elle soit arrêtée. La représentation nationale sera bien évidemment informée sitôt la décision prise.

Compte tenu de cet engagement, je me permets de vous demander, monsieur le député, de bien vouloir retirer votre amendement.

**M. Edmond Aiphandéry.** Je le retire.

**M. le président.** L'amendement n° 62 est retiré.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer et de faire connaître la date du vote des dispositions réservées.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

### CODE DU SERVICE NATIONAL

#### Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

**M. le président.** M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de Mme le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 23 octobre 1991.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions, restant en discussion, du projet de loi modifiant le code du service national.

« Je vous serais obligée de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le Président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le vendredi 25 octobre 1991, à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

4

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Ville et aménagement du territoire.

Annexe n° 38. - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 2260, tome XV, de M. Gaston Rimareix, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

# LuraTech

[www.luratech.com](http://www.luratech.com)

# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du jeudi 24 octobre 1991

#### SCRUTIN (N° 554) public à la tribune

sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2, de la Constitution par MM. Jacques Barrot, Charles Millon, Bernard Pons et soixante-quatre de leurs collègues.

Majorité requise ..... 289

Pour l'adoption ..... 264

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe R.P.R. (127) :

Pour : 126.

Mme Michèle Alliot-Marie, MM. René André, Philippe Auberger, Emmanuel Aubert, Gautier Audinot, Pierre Bachelet, Mme Roselyne Bachelot, MM. Patrick Balkany, Edouard Balladur, Claude Barate, Michel Barnier, Jacques Baumel, Christian Bergelin, André Berthol, Jean Besson, Franck Borotra, Bruno Bourg-Broc, Jacques Boyon, Louis de Broissia, Christian Cabal, Mme Nicole Catala, MM. Jean-Charles Cavallé, Richard Cazenave, Jacques Chaban-Delmas, Jean-Yves Chamard, Jean-Paul Charié, Serge Charles, Jean Charroppin, Gérard Chasseguet, Jacques Chirac, Michel Cointat, Alain Cousin, Jean-Michel Couve, René Couveignes, Henri Cuq, Olivier Dassault, Mme Martine Daugreilh, MM. Bernard Debré, Jean-Louis Debré, Arthur Dehaine, Jean-Pierre Delalande, Jean-Marie Demange, Xavier Deniau, Alain Devaquet, Patrick Devedjian, Claude Dhinnin, Eric Doligé, Guy Drut, Xavier Dugoin, André Durin, Christian Estrosi, Jean Falala, Jean-Michel Ferrand, François Fillon, Edouard Frédéric-Dupont, Robert Galley, René Galy-Dejean, Henri de Gastines, Jean de Gaulle, Michel Giraud, Jean-Louis Goaduff, Jacques Godfrain, Georges Gorse, Daniel Goulet, François Grussenmeyer, Olivier Guichard, Lucien Guichon, Pierre-Rémy Houssin, Mme Elisabeth Hubert, MM. Michel Inchauspé, Alain Jonemann, Didier Julia, Alain Juppé, Gabriel Kaspeleit, Jean Kiffer, Claude Labbé, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Gérard Léonard, Arnaud Lepercq, Jacques Limouzy, Jean de Lipkowski, Jean-François Mancel, Claude-Gérard Marcus, Jacques Masdeu-Arus, Jean-Louis Masson, Pierre Mauger, Pierre Mazeaud, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Jean-Claude Mignon, Charles Miossec, Maurice Nénou-Pwaisaho, Roland Nungesser, Patrick Ollier, Charles Paccou, Mme Françoise de Panafieu, MM. Robert Pandraud, Mme Christiane Papon, MM. Pierre Pasquini, Dominique Perben, Régis Perbet, Michel Péricard, Alain Peyrefitte, Etienne Pinte, Bernard Pons, Robert Pujade, Eric Raoult, Pierre Raynal, Jean-Luc Reltzer, Lucien Richard, Jean-Paul de Rocca Serra, Antoine Rufenacht, Nicolas Sarkozy, Mme Suzanne Sauvigo, MM. Bernard Schreiner (Bas-Rhin), Philippe Séguin, Michel Terrot, Jean-Claude Thomas, Jean Tiberi, Jacques Toubon, Georges Tranchant, Jean Uehersschlag, Léon Vachet, Jean Valleix, Robert-André Vivien et Roland Vuillaume.

##### Groupe U.D.F. (90) :

Pour : 90.

##### Groupe U.D.C. (38) :

Pour : 38.

##### Non-inscrits (22) :

Pour : 10.

MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Jacques Houssin, Jean-Jacques Jegou, Auguste Legros, Michel Noir, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et Mme Marie-France Stirbois.

#### Ont voté pour

Mme Michèle Alliot-Marie  
M. Edmond Alphandéry  
Mme Nicole Amelie

MM.  
René André  
Philippe Anberger  
Emmanuel Aubert  
François d'Aubert  
Gautier Audinot  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne Bachelot  
Patrick Balkany  
Edouard Balladur  
Claude Barate  
Michel Barnier  
Raymond Barre  
Jacques Barrot  
Dominique Baudis  
Jacques Baumel  
Henri Bayard  
François Bayrou  
René Beaumont  
Jean Bégault  
Christian Bergelin  
André Berthol  
Léon Bertrand  
Jean Besson  
Claude Birraux  
Jacques Blanc  
Roland Blum  
Franck Borotra  
Bernard Bosson  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Bousquet  
Mme Christine Boutin  
Loïc Bouvard  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Branger  
Jean Briane  
Jean Brocard  
Aibert Brocard  
Louis de Broissia  
Christian Cabal  
Jean-Marie Caro  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavallé  
Robert Cazalet  
Richard Cazenave

Jacques Chaban-Delmas  
Jean-Yves Chamard  
Hervé de Charette  
Jean-Paul Charié  
Serge Charles  
Jean Charroppin  
Gérard Chasseguet  
Georges Chavanes  
Jacques Chirac  
Paul Chollet  
Pascal Clément  
Michel Cointat  
Daniel Colin  
Louis Colombani  
Georges Colomblere  
René Couannau  
Alain Cousin  
Yves Coussain  
Jean-Michel Couve  
René Couveignes  
Jean-Yves Cozan  
Henri Cuq  
Olivier Dassault  
Mme Martine Daugreilh  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Arthur Dehaine  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Delattre  
Jean-Marie Demange  
Jean-François Deniau  
Xavier Deniau  
Léonce Deprez  
Jean Descais  
Alain Devaquet  
Patrick Devedjian  
Claude Dhinnin  
Willy Diméglio  
Eric Doligé  
Jacques Dominati  
Maurice Dousset  
Guy Drut  
Jean-Michel Dubernard  
Xavier Dugoin  
Adrien Durand  
Georges Durand  
André Durr

Charles Ebrmann  
Christian Estrosi  
Jean Falala  
Hubert Falco  
Jacques Farras  
Jean-Michel Ferrand  
Charles Févre  
François Fillon  
Jean-Pierre Foucher  
Edouard Frédéric-Dupont  
Yves Fréville  
Jean-Paul Fuchs  
Claude Gaillard  
Robert Galley  
René Galy-Dejean  
Gilbert Gautier  
René Garrec  
Henri de Gastines  
Claude Gatignol  
Jean de Gaulle  
Francis Geng  
Germain Gengenwin  
Edmond Gerrer  
Michel Giraud  
Jean-Louis Goaduff  
Jacques Godfrain  
François-Michel Gonnot  
Georges Gorse  
Daniel Goulet  
Gérard Grigout  
Hubert Grimault  
Alain Griotteray  
François Grussenmeyer  
Ambroise Guellec  
Olivier Guichard  
Lucien Guichon  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Jacques Houssin  
Pierre-Rémy Houssin  
Mme Elisabeth Hobert  
Xavier Honnault  
Jean-Jacques Hyst  
Michel Inchauspé  
Mme Bernadette Isaac-Sibille  
Denis Jacquat

Michel Jacquemin  
Henry Jean-Baptiste  
Jean-Jacques Jegou  
Alain Jonemann  
Didier Julia  
Alain Juppé  
Gabriel Kasperleit  
Aimé Kergueris  
Christian Kert  
Jean Kiffer  
Emile Koehl  
Claude Labbé  
Jean-Philippe Lachenand  
Marc Laffineur  
Jacques Laffleur  
Alain Lamassoure  
Edouard Landrain  
Philippe Legras  
Auguste Legros  
Gérard Léonard  
François Léotard  
Arnaud Lepercq  
Pierre Lequiller  
Roger Lestas  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Jean de Lipkowski  
Gérard Longuet  
Alain Madelin  
Jean-François Maucel  
Raymond Marcellin  
Claude-Gérard Marcus  
Jacques Masdeu-Arus  
Jean-Louis Masson  
Gilbert Mathieu  
Jean-François Mattei  
Pierre Mauger  
Joseph-Henri Maujouiän du Gasset  
Alain Mayoud  
Pierre Mazeaud  
Pierre Méhaignerie  
Pierre Merli

Georges Mesmin  
Philippe Mestre  
Michel Meylan  
Pierre Micaux  
Mme Lucette Michaux-Chevry  
Jean-Claude Mignon  
Charles Millon  
Charles Miossec  
Mme Louise Moreau  
Alain Moyné-Bressand  
Maurice Nénou-Pwataho  
Jean-Marc Nesme  
Michel Noir  
Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Charles Paccou  
Arthur Paecht  
Mme Françoise de Panafieu  
Robert Pandraud  
Mme Christiane Papon  
Mme Monique Papon  
Pierre Pasquali  
Michel Pelchat  
Dominique Perben  
Régis Perbet  
Michel Péricard  
Francisque Perrut  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Piat  
Etienne Pinte  
Ladislas Poulatowski  
Bernard Pons  
Robert Poujade  
Jean-Luc Prél  
Jean Proriot  
Eric Raoult  
Pierre Raynal  
Jean-Luc Reltzer  
Marc Reymann  
Lucien Richard

Jean Rigaud  
Gilles de Robien  
Jean-Paul Rocca Serra  
François Rocbebloine  
André Rossi  
José Rossi  
André Rossinot  
Jean Royer  
Antoine Rufenacht  
Francis Saint-Elhier  
Rudy Salles  
André Santial  
Nicolas Sarkozy  
Mme Suzanne Sauvaigo  
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)  
Philippe Séguin  
Jean Seitzinger  
Maurice Sergheraert  
Christian Spiller  
Bernard Stasi  
Mme Marie-France Stirbois  
Paul-Louis Tenaillon  
Michel Terrot  
Jean-Claude Thomas  
Jean Tiberi  
Jacques Toubon  
Georges Tranchant  
Jean Ueberschlag  
Léon Vachet  
Jean Valleix  
Philippe Vasseur  
Gérard Vignoble  
Philippe de Villiers  
Jean-Paul Virapoullé  
Robert-André Vivien  
Michel Voisin  
Roland Vuillaume  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer  
Claude Wolff  
Adrien Zeller.

Serge Charles à M. Charles Miossec.  
Paul Chollet à M. Jean Proriot.  
Daniel Colin à M. Hubert Falco.  
Louis Colombani à M. François Léotard.  
René Couanau à M. Jean-Jacques Hyst.  
Alain Cousin à M. René André.  
Jean-Michel Couve à M. Roland Nungesser.  
René Couveinhes à M. Gabriel Kasperleit  
Jean-Yves Cozan à M. Jean Briane.  
Olivier Dassault à M. Jean-François Mancel.

Mme Martine Daugreilh à M. Pierre Mauger.  
MM. Arthur Dehaene à M. Claude-Gérard Marcus.  
Jean-François Deniau à M. Raymond Marcellin.  
Xavier Deniau à M. Eric Raoult.  
Claude Dhinnin à M. Henri de Gastines.  
Willy Diméglio à M. Jean-Marc Nesme.  
Jacques Dominati à M. Maurice Ligot.  
Maurice Dousset à M. Jean-Pierre Philibert.  
Jean-Michel Dubernard à M. Etienne Pinte.  
Adrien Durand à M. Germain Gengenwin.  
André Durr à M. Pierre Raynal.  
Charles Ebrmann à M. Rudy Salles.  
Christian Estrosi à M. Antoine Rufenacht.  
Jean Falala à M. Jean-Claude Thomas.  
Jacques Farran à M. Francis Saint-Elhier.  
Charles Fèvre à M. Philippe Vasseur.  
François Fillon à M. Lucien Richard.  
Jean-Pierre Foucher à M. Loïc Bouvard.  
Claude Gatignol à M. Paul-Louis Tenaillon.  
Jean de Gaulle à M. Philippe Seguin.  
Edmond Gerrer à M. Jean-Paul Fuchs.  
Michel Giraud à M. Gautier Audinot.  
François-Michel Gonnat à M. Pierre Micaux.  
Daniel Goulet à M. Alain Devaquet.  
Hubert Grimault à M. Michel Voisin.  
François Grussenmeyer à M. Régis Perbet.

Mme Elisabeth Hubert à M. Jacques Baumel.  
MM. Michel Inchauspé à M. Franck Borotra.  
Henry Jean-Baptiste à M. Jean-Paul Virapoullé.  
Alain Jonemann à M. Jean-Paul Charié.  
Didier Julia à Mme Nicole Catala.  
Christian Kert à M. Gérard Vignoble.  
Jean Kiffer à M. Jean-Michel Ferraud.  
Emile Koehl à M. Francisque Perrut.  
Claude Labbé à M. Jacques Chirac.  
Marc Laffineur à M. Hervé de Charette.  
Jacques Laffleur à M. Gérard Chasseguet.  
Alain Lamassoure à M. Gilbert Gantier.  
Edouard Landrain à M. Gérard Grignon.  
Auguste Legros à M. Edouard Frédéric-Dupont.  
Jean de Lipkowski à M. Jacques Boyon.  
Alain Madelin à M. Pascal Clément.  
Jacques Masdeu-Arus à M. Michel Cointat.  
Jean-Louis Masson à M. Henri Cuq.  
Jean-François Mattei à M. Pierre-André Wiltzer.  
Joseph Maujouiän du Gasset à M. Georges Colombier.  
Alain Mayoud à M. Jean Rigaud.  
Pierre Méhaignerie à M. Georges Chavanes.  
Pierre Merli à Mme Louise Moreau.  
Georges Mesmin à M. Yves Coussain.  
Philippe Mestre à M. Jean Brocard.  
Jean-Claude Mignon à M. Jean-Pierre Delalande.  
Charles Millon à M. Michel Meylan.  
Maurice Nénou-Pwataho à M. Pierre-Rémy Houssin.  
Michel Noir à M. Patrick Devedjian.  
Arthur Paecht à M. Francis Delattre.  
Mme Monique Papon à M. Ambroise Guellec.  
MM. Pierre Pasquini à M. Jean Charroppin.  
Michel Pelchat à M. Alain Moyné-Bressand.  
Michel Péricard à M. Jean-Louis Gossuff.  
Jean-Luc Prél à M. Roger Lestas.  
Marc Reymann à M. René Garrec.  
Gilles de Robien à M. Gérard Longuet.  
José Rossi à M. Jean-Pierre Haby.  
André Rossinot à Mme Nicole Amléline.

#### Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

Mme Michèle Alliot-Marie à M. Alain Peyrefitte.  
MM. Emmanuel Aubert à M. Jacques Godfrain.  
Pierre Bachelet à M. Jacques Limouzy.  
Mme Roselyne Bachelot à M. Jacques Toubon.  
MM. Patrick Balkany à Mme Lucette Michaux-Chevry.  
Edouard Balladur à M. Bernard Pons.  
Claude Barato à M. Dominique Perben.  
Michel Barnier à M. Robert Poujade.  
Raymond Barre à M. Jacques Barrot.  
Dominique Baudis à M. Francis Geng.  
René Beaumont à M. François d'Harcourt.  
Jean Bégault à M. André Rossi.  
Christian Bergelin à M. Roland Vuillaume.  
André Berthol à M. Jean-Marie Demange.  
Jean Besson à M. Arnaud Lepercq.  
Jacques Blanc à M. Yann Piat.  
Roland Blum à M. Georges Durand.  
Bernard Bosson à M. François Rochebloine.  
Jean Bousquet à M. Pierre Lequiller.  
Jean-Guy Branger à M. Aimé Kergueris.  
Albert Brochard à M. Henri Bayard.  
Louis de Broissia à M. Gérard Léonard.  
Christian Cabal à M. Lucien Guichon.  
Jean-Marie Caro à M. Denis Jacquat.  
Jean-Charles Cavallé à M. Olivier Guichard.  
Robert Cazalet à M. Gilbert Mathieu.  
Richard Cazenave à M. Pierre Mazeaud.  
Jacques Chaban-Delmas à M. Patrick Ollier.  
Jean-Yves Chamard à M. Robert Pandraud.

Jean Royer à M. Léon Bertrand.  
Mme Suzanne Sauvaigo à M. Eric Doligé.  
MM. Bernard Schreiner (Bas-Rhin) à M. Guy Drut.  
Jean Seitlinger à M. Jean Desanlis.  
Maurice Sergheraert à M. Jacques Houssin.  
Bernard Stasi à M. Claude Birraux.  
Michel Terrot à M. René Galy-Dejean.

Jean Ueberschlag à Mme Françoise de Panafieu.  
Léon Vachet à M. Alain Juppé.  
Jean Valleix à M. Jean-Louis Debré.  
Philippe de Villiers à M. François d'Aubert.  
Robert-André Vivien à M. Robert Galley.  
Jean-Jacques Weber à Mme Bernadette Isaac-Sibille.  
Claude Wolff à M. Xavier Hunault.

**Mises au point au sujet d'un précédent scrutin**

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

A la suite du scrutin (n° 550) sur l'amendement n° 69 de M. Jacques Toubon à l'article 4 du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin (suppression des sept derniers alinéas de l'article L. 362-5 du code du travail qui déterminent les cas dans lesquels l'interdiction du territoire ne peut être prononcée). (*Journal officiel*, Débats A.N., du 16 octobre 1991, page 4507.)  
MM. Hubert Grimault, Christian Kert et Gérard Vignoble ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».



*LuraTech*

*www.luratech.com*